

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. DECEMBRE

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

T

In-Octavo.

- Tablettes des postes de l'Empire d'Allemagne &
des provinces limitrophes, 1771.
- Tarif nouveau, ou comptes faits par abréviation
& composition, par Pierre Phelipot.
- Temple (le) du bonheur, 3. vol. 1769.
- Testament politique, codicile & vie du Maréchal
de Bellisle, 3 vol. fig. Amsterdam 1763.
- Theologia Colonienſis aſſertiones, quas juxta Sum-
mam Theologia Doctōris S. Th. Aquinatis partes
& mentem ſacra Facultatis Theologica &c.*
- Theologia moralis univerſa, complectens omnia
mōrum præcepta, & principia deciſionis omnium
conſcientia caſuum, &c. à R. P. Gabriele An-
toine, 3 vol.*
- Théologie familière, ou nouvelle expoſition de
la Doctrine catholique, ſur les Sacramens, le
Sacrifice, les cérémonies & les obſervances de
l'Egliſe, par demandes & répoſes, grand for-
mat. Liege 1776.
- Théorie (la) & la pratique de l'arithmétique des
marchands, par Adrien Serré, Tournay 1772,
Brochée.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE
I. DECEMBRE

1776.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de l'église & des évêques-princes de Strasbourg. Dédicé à S. A. E. Mr. le cardinal de Rohan, évêque-prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du St. Empire, &c. &c. &c. Par Mr. l'abbé Grandidier, secrétaire & archiviste de l'évêché de Strasbourg, chanoine-brevetaire du chapitre royal de Haguenau, membre des académies de Clermont-Ferrant & de Bâle. Tome 1. depuis l'établissement du christianisme en Alsace jusqu'à l'an 817, suivi de des pièces justificatives. Grand in-4^e à

M h 2

près de 600 pages. *A Strasbourg, de l'imprimerie de François Levrault. 1776.*

L'Histoire d'une église , ou d'une province particulière ne tient qu'une ligne dans l'histoire universelle : mais un trait de plus au tableau général est toujours précieux , parce qu'il peint les usages & les mœurs , parce qu'il développe les progrès ou les châtes des vices & des vertus. C'est un portrait de famille , mais qui offre une physionomie intéressante pour des parens & des amis. C'est une suite de faits peu frappans , mais consacrés par des monumens anciens qui réveillent la curiosité d'un compatriote. On se plaît à voir jusqu'aux moindres restes des antiquités de sa patrie ; on aime à rechercher avec soin les plus petites anecdotes , & l'on se fait sur ce point un mérite de sa curiosité. Cet amour pour la patrie , qui naît avec nous , que le préjugé & l'éducation fortifient , nous fait prendre part à tout ce qui la regarde.

C'est sous ce point de vûe que Mr. l'abbé Grandidier considère l'histoire d'une célèbre & ancienne église , dont il offre au public le premier volume. Cet ouvrage commencé par les ordres & sous les yeux de Mr. le cardinal de Rohan retrace les principaux faits , qui concernent la province d'Alsace , & éclaircit plusieurs points de l'histoire de France & d'Allemagne jusqu'ici inconnus ou mal discutés. Il est impossible

d'analyser l'ouvrage entier. Nous nous contenterons d'en extraire quelques parties.

Le discours préliminaire nous apprend que cette histoire est fondée principalement sur l'autorité des chartres & des diplômes. “ Ce
 „ font-là, dit Mr. l'abbé G., les véritables
 „ sources de l'histoire : sans le secours de
 „ cette espece de flambeau , on se trouve
 „ souvent dans le cas de dire avec un phi-
 „ losophe célèbre , que la critique n'est que
 „ l'art de choisir entre plusieurs mensonges
 „ celui qui ressemble le mieux à la vérité.
 „ Les diplômes fixent alors l'écrivain qui
 „ hésite : ils réalisent des conjectures fon-
 „ dées , ou anéantissent les fausses probabi-
 „ lités. Semblables à ces miroirs , qui rap-
 „ prochent les objets qu'ils représentent ,
 „ ils en donnent des idées plus vraies &
 „ plus justes ; quelquefois même ils décou-
 „ vrent une infinité de petits ressorts cachés ,
 „ inconnus aux annalistes ou ignorans , ou
 „ partiaux. C'est proprement à ces pieces
 „ que sont dûes les connoissances les plus
 „ sûres & les plus exactes des faits qu'on
 „ veut éclaircir „. Défenseur zélé des an-
 ciens titres , dont il exalte le mérite & l'u-
 tilité , l'auteur reconnoit qu'il se trouve dans
 leur nombre quelques pieces supposées ou
 falsifiées , que fabriqua l'imposture & l'igno-
 rance , & qui ont passé long-tems pour vé-
 ritables & authentiques. C'est l'objet de sa
 quatrième dissertation où il discute fort au
 long les faux diplômes d'Alsace , qu'on a mis
 autrefois au rang des vrais , mais qu'une

sage critique montre comme autant de fruits de la supposition & de l'imposture. Cette dissertation jette un grand jour sur les diplômes mérovingiens & carlovingiens. Celles, qui la précèdent, sont également intéressantes. La première traite de l'établissement du christianisme en Alsace, & Mr. l'abbé G. y éclaircit en même tems un des points les plus curieux de l'histoire ecclésiastique de France & d'Allemagne. Dans la seconde, il discute l'apostolat de St. Materne, que les églises de Treves & de Cologne honorent comme leur évêque, celles de Strasbourg & de Liege comme leur apôtre. L'historien y fait éviter les deux excès de crédulité & de critique, dans lesquels sont tombés la plupart de ceux qui ont parlé de St. Materne, que les légendaires ont pris pour sujet de leurs fictions, & que plusieurs historiens modernes ont regardé comme un Saint imaginaire. Mr. G. y prend, pour me servir de ses propres expressions, " un juste milieu qui ne se ressent ni de
 „ la crédulité des uns, ni du pyrrhonisme
 „ des autres, & se place, pour ainsi dire,
 „ dans le point de vue, dont parle le céle-
 „ bre Milton, qui dit de l'enfer, qu'il n'y
 „ a de clarté, qu'autant qu'il en faut pour
 „ appercevoir les ténèbres „. Aussi a-t-il mis cette épigraphe d'Ovide en tête de sa dissertation.

..... *Tempusque subibat,*
Quod tu nec tenebras, nec possis dicere lumen,
sed cum luce tamen dubiæ confinia noctis.

« Les vrais actes des Saints , dit l'auteur
 en parlant des légendes de St. Materne ,
 se reconnoissent à une noble simplicité.
 On n'y trouve point cet amas de prodiges ,
 dont les imposteurs ont enflé leurs
 relations , & qui contre leur intention
 sert souvent à en démêler la fausseté. La
 multitude & la singularité des faits mira-
 culeux , loin de servir la religion , sont
 capables de décréditer les vrais miracles.
 Dieu , pour établir sa grandeur , n'a pas
 besoin du mensonge des hommes. Les an-
 nales du christianisme fournissent assez de
 merveilles incontestables & revêtues de
 preuves authentiques , sans qu'il soit né-
 cessaire de recourir à celles qu'à produit
 la crédulité toujours trop avide du mer-
 veilleux. La conversion de tout un peu-
 ple est un bien plus grand prodige que
 la résurrection d'un mort. On juge assez
 quels obstacles la foi & la morale d'un
 Dieu crucifié dûrent trouver parmi les
 celtes , qui avoient ajouté à leurs ancien-
 nes superstitions les dieux , les temples &
 les vices des romains leurs vainqueurs. Les
 passions des hommes , le faux zele des
 druides , la rage des tyrans , tout s'arma
 contre les prédicateurs de la foi , c'est-à-
 dire , contre des hommes qui ne savoient
 autre chose que souffrir & mourir pour
 le Dieu qu'ils annoncoient ,.

L'établissement du christianisme en Al-
 face conduit Mr. l'abbé G. à la discussion
 de la religion des anciens celtes. "Mercure,

„ dit-il , connu chez les celtes sous le nom
„ de Teutates , c'est-à-dire , de pere du peu-
„ ple , étoit , depuis que le polytheïsme
„ avoit été introduit dans l'Alsace , l'un des
„ principaux dieux de cette province , &
„ pour lequel les peuples avoient le plus
„ de vénération. C'étoit de tous les dieux ,
„ dit César , celui pour lequel les gaulois
„ avoient le plus de vénération : ils le re-
„ gardoient comme l'inventeur des arts , le
„ guide des voyageurs & le patron des mar-
„ chands. C'étoit à lui qu'ils adressoient des
„ vœux pour réussir dans leur commerce :
„ aussi le voit-on porter la bourse dans les
„ anciens monumens de ce dieu qu'on a
„ trouvés dans les Vôges & dans les différen-
„ tes parties de l'Alsace. C'étoit un de ses
„ symboles les plus ordinaires , symbole bien
„ propre à lui attirer des dévots. Le culte ,
„ que les alsaciens rendoient à Mercure , pa-
„ roit plus épuré que celui des romains &
„ des grecs : ils le représentoient sans sexe ,
„ comme pour faire entendre à ses adora-
„ teurs que les dieux n'étoient pas sujets
„ aux passions humaines , & qu'il falloit les
„ invoquer avec cette pureté de cœur , qui
„ seule pouvoit rendre agréables les sacri-
„ fices. . . . Les anciens alsaciens attri-
„ buoient au Rhin , qui cotoïe la province ,
„ un discernement assez singulier , & qu'
„ heureusement on ne s'avise plus de lui
„ attribuer. Lorsqu'ils soupçonnoient leurs
„ femmes de ne leur avoir pas été fideles ,
„ ils mettoient sur un bouclier les enfans

„ nouvellement nés, & les expofoient ainfi
„ fur ce fleuve. Il engloutiffoit dans fes
„ eaux ceux qui n'étoient pas du mari, &
„ portoit doucement les autres fur le riva-
„ ge. Ils croïoient encore par un principe
„ plus cruel que le plus agréable facrifice
„ qu'ils pouvoient offrir à leur dieu Mer-
„ cure étoit de faire couler le fang humain
„ fur fes autels &c. „.

„ Dans ces premiers tems les celtés-alfa-
„ ciens honoroient la divinité dans de pe-
„ tits bois, dans des endroits folitaires qui
„ lui étoient confacrés. Ces lieux fâuvages
„ & champêtres étoient les uniques objets
„ de leur culte : c'étoient les temples, les
„ autels de leurs dieux & leurs dieux mê-
„ me. Les germains, dit Tacite, croient
„ que ce feroit dégrader la majefté divine
„ que de la renfermer dans des temples, &
„ de la repréfenter fous une figure humaine.
„ Ils donnent, ajoute-t-il, les noms de
„ leurs divinités à des bois qu'ils leur con-
„ facrent. Le filence & l'obfcurité, qui reg-
„ nent dans ces lieux folitaires, leur inf-
„ piroient une crainte & une efpece d'hor-
„ reur religieufe, qu'ils regardent comme
„ un effet de la préfence du dieu qu'ils
„ viennent adorer. . . . La principale idole,
„ qu'on honoroit dans le temple d'Argen-
„ torat ou de Strasbourg, étoit celle d'Her-
„ cule le belliqueux ou le germanique. Ce
„ dieu-héros étoit l'objet favori du culte des
„ germains, & les alfaciens, qui l'emprun-
„ terent de ce peuple, ne lui donnerent

» d'autres noms que celui de *Crutzmana* ou
 » *Kriegsmann*, nom qui désignoit le héros
 » de la guerre.

L'irruption des barbares dans les gaules
 & les germanies est décrite avec énergie dans
 l'histoire de l'église de Strasbourg, qui eut
 beaucoup à souffrir de leurs ravages. " Les
 » vandales, les alains & les sueves furent
 » les premiers qui en détruisant les barrières
 » de l'Empire commencèrent à ôter la vie
 » à ce vaste corps en tranchant ses extré-
 » mités. De nouveaux essaims de barbares
 » se joignirent à eux pour partager leurs dé-
 » pouilles. Les gaules & les germanies se
 » virent inondées de ces peuples, qui sem-
 » blables à des flots se renversèrent les uns
 » sur les autres, & tous ensemble passèrent
 » le Rhin le dernier jour de l'année 406.
 » Tous les forts de la germanie supérieure
 » étant devenus inutiles par le défaut
 » de garnisons, que l'ambitieuse perfidie de
 » Stilicon avoit retirées, les barbares ne
 » trouverent aucun obstacle à leur passage.
 » Par-tout où ils marcherent, leurs traces
 » furent couvertes de sang; ils massacrèrent
 » & ravagerent tout; ils ne distinguèrent
 » point le sacré du profane; ils ne respec-
 » terent ni le rang, ni la naissance, ni la
 » foiblesse du sexe ou de l'âge. Jamais in-
 » vasion ne fit couler tant de sang & ne
 » couvrit la terre de tant de ruines. Il est
 » aisé d'imaginer les excès auxquels se porta
 » cette multitude, dont la cruauté naturelle
 » étoit encore animée par la haine. **Aussi**

59 furieux païens ou ariens , que guerriers
 29 barbares , ils étoient tout ensemble con-
 29 quérans & persécuteurs , les deux plus ter-
 29 ribles fléaux qui puissent affliger les hom-
 29 mes. L'auteur anonyme du poëme
 29 sur la providence composé dix ans après
 29 cette irruption nous décrit d'autant plus
 29 vivement les excès auxquels ils se porte-
 29 rent , qu'aïant éprouvé lui-même leur
 29 cruauté , il peignoit à la postérité ce qu'il
 59 avoit sous les yeux. Les temples du Seig-
 29 neur brûlés , les vases sacrés emportés &
 59 profânés , les vierges & les veuves désho-
 29 norées , les enfans égorgés dans l'âge le
 29 plus tendre , les solitaires massacrés dans
 29 leurs déserts , les évêques & les pasteurs
 29 enlevés à leurs ouailles , chargés de chaî-
 29 nes , entraînés dans l'esclavage , sont les
 29 traits qui forment l'affreuse peinture qu'il
 29 fait de ces ravages , & qui lui font dire ,
 29 que si l'Océan eût inondé toutes les gau-
 29 les , ses eaux n'y auroient pas causé tant
 29 de maux „ .

On trouve des détails fort curieux sur les
 regnes de Pepin & de Charlemagne , que nous
 exhortons nos lecteurs de lire eux-mêmes
 dans l'ouvrage (pag. 284. 285. 286. 287.
 288. 289. 290. 295. 296. 313. 318. 319.
 320. 362. 363. 364. 365. 375. 402. 403.
 404. 429. 430. &c.) Nous n'en rapporterons
 ici qu'un passage. " Charlemagne vint en Alsace
 29 en 775 , pour passer les fêtes de Noël dans
 29 son palais de Selestadt. Il y tint un plaid ,
 29 ou cour plenièrè en faveur de l'abbaye de

„ Honau , qui répétoit des biens à celle de
 „ Corbie. La cause fut plaidée & discutée
 „ devant le Roi par Otbert avoué de Honau
 „ & par Agiferic & Aldrad avoués de Cor-
 „ bie. Charlemagne n'osant décider sur l'au-
 „ thenticité des titres de ces deux abbaïes
 „ ordonna , pour connoître la vérité , l'é-
 „ preuve qu'on nommoit le jugement de la
 „ croix. Cette pratique bizarre & insensée
 „ (a) , en vertu de laquelle on donnoit gain
 „ de cause à celui qui tenoit le plus long-tems
 „ les bras étendus , étoit alors fort en usage.
 „ Le Concile de Verberie l'autorisa en 753
 „ par ses décrets ; & Charlemagne l'ordonna
 „ même dans l'acte de partage qu'il fit de
 „ ses états entre ses fils en 806. Le bon sens
 „ de ce grand prince ne pouvoit encore pré-
 „ valoir sur les coutumes de son siècle , &

(a) Cette pratique n'étoit sans doute pas le fruit d'une sagesse profonde , ni d'un discernement bien juste. Mais étoit-elle vraiment *insensée* ? cette dénomination est bien dure Dans ces tems de simplicité , les chrétiens disoient tout bonnement à Dieu : *Seigneur , cette cause est si embrouillée que les juges même n'y voient goutte ; auteur de toute vérité & de toute justice , daignez suppléer à leurs lumières , & nous montrer de quel côté est le bon droit* La justice d'une cause , lorsqu'elle est bien obscure & bien compliquée , se fait elle toujours connoître plus sûrement & plus clairement dans le labyrinthe de la procédure moderne , dans ce conflit de principes & de maximes contradictoires , dans cette multitude de décisions réformées & réfutées les unes par les autres , que dans les *épreuves judiciaires* de nos bons & ignorans yeux ?

„ ce fut Louis le débonnaire , son fils , qui
 „ défendit le premier qu'on employât l'é-
 „ preuve de la croix. Otbert & Agife-
 „ ric se foudrent au jugement de la
 „ croix , pendant qu'on célébroit la messe
 „ devant Charlemagne , l'un & l'autre se
 „ tinrent devant l'autel les bras élevés &
 „ immobiles. Agiferic , qui avoit fans doute
 „ les bras moins nerveux qu'Otbert , se laissa
 „ le premier & baissa le bras , ce qui fit per-
 „ dre la cause à son abbaïe. Cette épreuve
 „ passoit pour un miracle ; les deux avoués
 „ de Corbie firent aussitôt la cession des
 „ biens contestés à celui de Honau. Charle-
 „ magne les adjugea à cette dernière abbaïe
 „ par le jugement qu'il prononça en 775 ,
 „ assisté d'Anselme comte du palais & de
 „ sept autres comtes de son roïaume „

Ces extraits ne donnent qu'une bien foible idée de l'ouvrage de Mr. l'abbé Grandier : il faut le lire en entier pour reconnoître l'érudition & les recherches de l'auteur. Il étoit difficile de traiter une histoire particulière avec autant d'intérêt , de graces & de solidité. On y trouvera à la vérité quelques répétitions & quelques morceaux traités d'une manière un peu diffuse. Mais ce ne sont-là que de légers défauts qui disparaissent devant le mérite essentiel qui caractérise cet ouvrage , & qui prouve que l'auteur a tous les talens & tous les avantages propres à le faire distinguer dans la carrière qu'il parcourt.



Les cent questions d'un paroissien de Mr. le curé de . . . pour servir de réplique à la suite de son dialogue sur les mariages des protestans. A Amsterdam 1776, & se trouve à Paris chez Moutard.

ON dit communément que quiconque forme beaucoup de doutes & de questions, doit s'attendre à beaucoup de décisions (a); par un ordre contraire, celui qui affirme & décide trop hardiment, fait naître des questions & des doutes. Mr. l'abbé Guidi en fait ici l'expérience. Il avoit entrepris de répondre au mémoire intitulé : *les protestans déboutés* ; il l'avoit fait d'une manière un peu trop à la mode, c'est-à-dire, trop décisive, tranchante, absolue, avec un ton philosophique duquel il prétendit qu'il n'y avoit point d'appel, & que la cause étoit finalement décidée. De-là sont venus les doutes qu'on lui propose ici. Il y en a assurément un bon nombre que l'abbé ne résoudra pas aisément. Nous en transcrivons quelques-uns.

QUESTION XXXIII.

“ *L'hérésie est dans l'ame, dites-vous Mr. ; mais depuis quand les ames sont-elles du*

(a) *Qui multa interrogat, multa responsa auferet.*

ressort du monarque ? Depuis, vous dirai-je, qu'elles ont commandé aux pieds de les porter aux prêches, par exemple, contre la volonté & malgré la défense du monarque. Mais, dites-moi, Mr., la défobéissance des enfans de votre village à leurs peres & meres, ainsi qu'à votre magister, n'est-elle pas dans l'ame de ces petits mutins ? croiez-vous pour cela que leurs peres & meres & votre magister n'aient pas droit de les bien fustiger en corps & en ame, pour les punir de leurs défobéissances, & leur apprendre à obéir ? „

QUESTION XXXVIII.

“ *Avec le don de penser, l'homme n'a-t-il pas reçu la liberté de dire ce qu'il pense, soit par écrit, soit de vive voix ?* C'est, Mr., la demande que vous faites (p. 37). Oserai-je vous demander à mon tour, si vous pensez que l'homme doit avoir la liberté de dire & d'écrire indifféremment toutes les pensées bonnes & mauvaises, sages & folles qui lui passent par l'esprit „

QUESTION LXX.

“ *Point d'autre voie pour convertir, que celle de l'instruction.* C'est ce que vous répétez encore, (p. 61.) Mais peut-on convertir par cette voie, quand on n'a pas d'auditeurs qui veulent entendre les instructions qui les convertiroient, ni des moyens pour les y obliger „ ?

QUESTION LXXXVI.

“ Vous ne croiez pas que les hérétiques soient de meilleure condition que les incrédules, relativement aux droits qu'ils ont sur la protection royale : ne les avez-vous pas assimilés en ce point ? oui , sans doute ; & là-dessus vous avez prophétisé dans la personne de l'Ombre de Colbert , que sans cette protection accordée aux uns & aux autres , le royaume perdra beaucoup , sans que la religion gagne rien „

Me permettrez-vous maintenant de vous faire part d'une prophétie plus consolante que la vôtre , & que j'ai actuellement sous les yeux ? lisez : *portez vos regards , N. T. C. F. , sur cette multitude de sectes différentes qui ont paru successivement sur la terre ; & voyez comment , après y avoir fait plus ou moins de bruit , suivant qu'elles ont été plus ou moins protégées , elles sont retombées pour jamais dans l'abîme du néant & de l'oubli . . . Les triomphes passés de la religion nous répondent de sa gloire future. Tous ceux qui se déclareront ses ennemis , ou lui obéiront enfin , ou seront brisés & mis en poudre. Cette prophétie ne vaut-elle pas bien la vôtre , Mr. le curé ? Je n'ai pas besoin de vous avertir qu'elle est tirée de la belle & solide instruction pastorale du Primat de France , qui ne pense pas comme vous , que c'est en protégeant les sectes qu'on les fait tomber , & qu'on vient à bout de convertir les sectaires.* Lisez

“Lisez encore : Prenons garde de nous laisser décourager par nos malheurs. . . . O France ! avec tes maux connois donc aussi tes ressources . . . ton ancien esprit est altéré , mais il n’est point anéanti ; non , le sacré feu de la vertu , de la piété n’est point éteint parmi les françois. Que dis-je ! au moment même où l’impiété s’applaudissoit le plus de ses succès , au milieu même de cette capitale , le centre & le foyer de la contagion générale , déjà nous avons vu l’ancienne ferveur se rallumer dans ces jours de grâce & de salut , avec un éclat qui nous a nous-mêmes étonnés ! . . . Mais quelle confiance doit encore nous inspirer la vertu du jeune prince que la Providence vient de placer à la tête de cette nation ! . . . Et que ne peut un Roi si puissant sur l’esprit d’une nation si fidèle & si attachée à ses maîtres ! Un Roi , a dit l’Esprit de Dieu , un Roi qui est assis sur le trône du jugement , dissipe le mal par son regard ,”

Je n’ai pas non plus besoin de vous faire observer que c’est l’éloquent & pieux évêque de Senes qui s’exprime ainsi dans l’excellente oraison funebre qu’il a consacrée à la mémoire du comte du Muy.

“Lisez enfin le réquisitoire qu’on voit à la tête de l’arrêt de la cour du parlement qui condamne aux flammes l’écrit intitulé : *Le monarque accompli*. Il me semble , pour moi , que le vôtre offre à-peu-près & à certains égards le même esprit d’indépendance & de liberté indéfinie , qui invoque les guerres

civiles , moins par méchanceté sans doute que par l'ignorance profonde de la trempe & de la marche de l'esprit & du cœur humain „

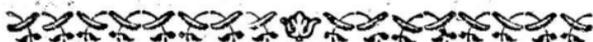
QUESTION LXXXVII.

“ *Quoi ! vous pensez , mon pere , que les françois ne pourroient pas vivre avec d'autres françois , s'il n'y avoit pas entr'eux sur tous les points de leur croiance , une uniformité parfaite ! „*

Le pere que vous apostrophez , pense ce que bon lui semble sur ce point. Pour moi , je suis persuadé que non ; & ce qui me confirme dans ma persuasion , le croirez-vous , mon cher curé ? c'est vous-même. Mettez la main à la conscience : pourriez-vous vivre bien tranquillement au milieu d'une troupe de molinistes bien décidés & bien zélés ?
(a)

(a) L'abbé Guidi est zélé conv. On fait comment ces Messieurs s'accoutument avec les molinistes.





Mémoire sur le danger des inhumations précipitées & sur la nécessité d'un règlement, pour mettre les citoïens à l'abri du malheur d'être enterrés vivans, dans lequel on rapporte des observations sur des personnes enterrées vivantes, &c. Par Mr. Pineau, docteur en médecine. A Niort 1776, chez Elies, imprimeur, & à Paris, chez Didot le jeune, in-8°. Prix 1 liv. 16 f.

MEssieurs Bruhier & Winslow ont écrit l'un sur l'incertitude de la mort, l'autre sur les inhumations précipitées : ils rapportent mille exemples effrayans. On a lu leurs ouvrages, on en a été frappé, & personne ne s'est corrigé. Mr. Pineau s'efforce de réveiller l'attention publique sur cette importante matiere ; il supplie les évêques d'ordonner aux curés de suivre à la rigueur les ordonnances qui enjoignent de n'enterrer les morts que vingt-quatre heures après le décès qui provient de maladie, & quarante-huit, quand la mort a été subite. Il invoque les curés eux-mêmes, dont la négligence les expose à se rendre coupables du plus affreux des assassinats. En effet, c'est un supplice bien épouvantable que celui d'un homme qui se trouve à six pieds sous terre, dans la situation la plus gênante, n'attendant la fin de son tourment que d'une mort lente & la plus cruelle de toutes, privé de toute

consolation, livré à son désespoir. Cependant qui peut se flatter de ne pas être exposé à ce malheur ? Il y a plusieurs especes de maladies qui plongent dans l'asphixie, c'est-à-dire, dans un assoupissement entierement semblable à la mort. La différence est si peu sensible, que sans la plus grande attention, les medecins les plus consommés y sont souvent trompés.

Les observations de Mr. Pineau sur les hommes enterrés vivans, ont pour objet ceux qui, réputés morts pendant long-tems, sont revenus à eux, soit naturellement, soit par quelque secousse violente & fortuite, soit par les secours qu'on leur a donnés ; ceux qui ont repris leurs sens, à la premiere incision du bistouri (a), & ceux qu'on a exhumes, qu'on a trouvés encore vivans, mais qui ont expiré au grand air, & qui auroient sans cet accident vécu de longues années ; parmi ceux-ci, l'un des plus infortunés est un étranger venu à Paris, pour des affaires. Il tomba dans un assoupissement léthargique si violent qu'on le crut mort, & qu'on l'enterra. Cet étranger avoit envoyé en commiffion son domestique qui revint deux jours après l'enterrement ; il avoit souvent vû son

(a) Le cardinal d'Espinosa, cru mort, repoussa la main du chirurgien chargé d'ouvrir & d'embaumer son cadavre, & mourut sous le fatal instrument.

maître tomber sans connoissance & rester des jours entiers dans cet état. Il alla communiquer ses craintes à Mr. Pinel, curé de St. Severin, & lui demander permission de faire exhumer le cadavre ; le curé le renvoia au lieutenant de police, il se passa une partie du jour à aller & venir. La permission n'en fut obtenue que le soir : mais à peine l'eut-il qu'il appelle le commissaire & fait exhumer le cadavre. Cet infortuné, quoiqu'enterré depuis près de trois jours, respiroit encore ; mais il mourut en rendant une grande quantité de sang par la bouche, peu de momens après qu'il fut exposé à l'air.

Dans la seconde observation, Mr. Pineau parle d'un épicier de Poitiers qui étant à souper, tomba dans un état qui avoit toutes les apparences de la mort. On lui donna vainement, pendant deux jours, tous les secours qu'on put imaginer ; on lui brûla la plante des pieds, on lui disloqua deux doigts ; jamais mort ne parut mieux constatée. Comme on alloit le mettre dans le cercueil, quelqu'un conseilla de le seigner aux deux bras & aux pieds en même-tems ; alors il revint & il a vécu trente ans depuis. Il assureroit qu'il avoit entendu pendant sa léthargie tout ce qu'on avoit dit, qu'il avoit fait tous ses efforts pour donner quelque signe de vie, & que toute sa crainte étoit qu'on ne l'enterrât. --- La tante d'un seigneur respectable, que nous connoissons & dont nous

garantissons la véracité (a), a été regardée comme morte pendant dix-huit jours, & déposée dans un caveau (b); après cet espace de tems elle s'est ranimée & a vécu plusieurs années.

Les maladies les plus propres à causer des morts apparentes, sont la catalepsie, l'apoplexie, l'ivresse, l'épuisement occasionné par une longue abstinence, par une perte de sang abondante, un vomissement & un flux de ventre excessif. . . . Les vers, les poisons, les remèdes assoupissans, les chûtes, la submersion, la strangulation, un froid excessif, la saignée, la vapeur du vin & des liqueurs en fermentation, la vapeur du charbon, les exhalaisons méphitiques & plusieurs autres, peuvent produire des asphixies. Cet état d'anéantissement pendant lequel on est sans pouls, sans mouvement, sans respiration, sans sentiment, est le plus souvent à un tel point, que les piqûres, les incisions, les déchiremens de la peau & les brû-

lures

(a) Le comte de Szuniogh, chef suprême du comté de Zolna dans la haute Hongrie. Le récit du comte nous a été confirmé par toutes les personnes qui connoissent sa famille. Nous avons vu dans le château le portrait de cette dame, frappée d'une si longue & si singulière asphixie. Le comte a envisagé cette réviviscence comme une resurrection & un vrai miracle.

(b) Les magnats de Hongrie déposent les corps de leurs parens dans un caveau de la maison, & ce n'est que quelques semaines, ou quelques mois après la mort, qu'on les transporte à l'église & qu'on les enterre.

lures n'excitent aucun signe de vie dans le malade. Outre les causes dont on vient de parler, presque toutes les maladies peuvent en certains cas produire l'asphixie. Telles sont entr'autres les fièvres putrides, malignes, la peste, &c. les maladies convulsives, comme l'épilepsie, la passion hystérique, maladie très-commune; au sujet de laquelle l'auteur assure que les femmes qui en sont attaquées, sont fort sujettes à tomber dans l'asphixie; qu'il ne peut pas douter qu'on n'en ait enterré de vivantes dans cet état, & que ce malheur arrive plus souvent qu'on ne pense; parce que cet état de mort apparente peut durer très-long-tems. L'auteur cite à ce sujet Mr. Pomme, qui rapporte que Madelle. Antheman auroit été enterrée plusieurs fois, si l'on ne se fût point familiarisé avec ses attaques de vapeurs hystériques, & qu'elle en eut une qui la plongea dans un assoupissement léthargique si violent qu'une épingle profondément enfoncée dans la chair, étoit inaccessible à ses sens & que les plus forts irritans n'opérèrent qu'après douze jours. A cet exemple nous en ajouterons un dont nous avons été témoins. En 1769 étant appelé à Rodnau sur les confins de la Moldavie, chez une femme valaque du rit grec-uni, pour l'assister à mourir, je reconnus que son mal étoit réellement une affection hystérique, mais elle ne laissoit pas de parler & de m'entendre. Le lendemain on vint m'annoncer sa mort. Comme elle laissoit beaucoup d'enfans éplorés, la charité

me persuada de les aller voir. En regardant fixément la prétendue morte, qu'on se préparoit à porter en terre, je crus appercevoir qu'elle vivoit, sans cependant pouvoir m'en convaincre par aucun signe certain. Je recommandai néanmoins de ne pas l'enterrer, & le jour suivant elle commença à respirer sensiblement, elle parla peu de tems après, & enfin se rétablit parfaitement.



An inquiry into the powers of ecclesiastics, &c. *Recherche sur les pouvoirs des ecclésiastiques, d'après les principes de l'écriture & de la raison.* A Londres 1776 chez Murray. In-8°.

ON a observé plus d'une fois que la mauvaise philosophie qui déclame in-fatigablement contre le fanatisme & qui le place où il n'est pas, étoit elle-même possédée d'un fanatisme ridicule & terrible. On en trouvera de nouvelles preuves dans l'énergumène qui écrit ici d'après les principes de l'écriture & de la raison. Voici le tableau qu'il fait des ministres de la religion. “ Le
 „ facerdoce, dit-il, peut être défini en deux
 „ mots; un ordre d'hommes, gouvernés par
 „ de certaines loix, possesseurs de certains
 „ privilèges, indépendans de la société, &
 „ supérieurs à toutes les loix civiles, mo-
 „ rales & religieuses; des hommes dont les
 „ fonctions sont sacrées, non par elles-mêmes,
 mes,

„ mes , mais parce que ceux qui les rem-
„ plissent sont revêtus d'un certain pouvoir
„ qui leur vient par ordre de succession ,
„ ou si l'on veut immédiatement de Dieu
„ même. Telle est proprement l'idée qu'on
„ doit se former du clergé ; & une pareille
„ société n'avoit jamais existé dans aucun
„ âge du monde , ni chez aucun peuple de
„ la terre , si ce n'est sous le gouvernement
„ théocratique des juifs. Ces hommes pré-
„ tendent qu'ils ne tiennent leurs pouvoirs
„ que de Dieu seul & que les regles aux-
„ quelles ils sont assujettis , sont d'une na-
„ ture différente des loix établies dans la
„ société humaine. Je dois toute-fois avertir
„ le lecteur que sous le nom de prêtre ,
„ je comprends les ministres de toutes les
„ religions , de toutes les sectes ; enfin tout
„ ecclésiastique qui prétend à ce pouvoir sur-
„ naturel , dont je viens de parler. Qu'ils
„ soient protestans ou papistes , ministres
„ de l'église de Rome ou d'Angleterre , ou
„ qu'ils ne tiennent à aucune de ces sectes ;
„ ils sont des imposteurs ; & les hommes
„ qui croient à leurs orgueilleuses préten-
„ tions , & qui leur laissent prendre quel-
„ que empire sur leur esprit , sont , à pro-
„ prement parler , les dupes de leur crédu-
„ lité & de leur superstition „. Telle est la
„ justice , la modération , la décence , que les ré-
„ formateurs du monde morale & de la religion
„ se piquent de faire briller dans leurs pro-
„ fonds écrits ! Telle est cette douce tolérance
„ qui condamne avec tant de zele l'injustice

& la haine! On sent assez à quels excès de cruauté & de rage porteroit une telle maniere de voir, si les moïens secondoient la volonté. Dieu nous garde d'une pareille philosophie! si jamais elle avoit la force en main, elle répandroit plus de sang que le fanatisme de la gloire n'en a répandu dans les quatre parties du globe.



*Testament spirituel, ou derniers adieux d'un pere à ses enfans, ouvrage posthume du chevalier de ***, auteur des sentimens affectueux & de la religion du cœur. A Paris, 1776, chez Vincent.*

CE feroit un gage éternel de prospérité pour les familles, si des parens vertueux pouvoient léguer leurs vertus, comme ils léguent leurs biens. Mais jusqu'à présent ils n'ont pû laisser que de bons exemples, qui, d'ordinaire, sont bientôt oubliés. C'est pour opposer une digue à ce torrent de l'oubli, que cet ouvrage à été composé par un pere respectable, qui a voulu perpétuer dans sa famille les vertus qui ont fait l'éclat & le bonheur de sa vie. Il parle à des enfans chéris: il forme leur cœur, éclaire leur esprit, leur expose tous les devoirs de la religion & de la société, leur apprend à se connoître, à connoître les hommes, à comprendre l'étendue de leurs obligations dans les différens états qu'ils pourront embrasser,

à se conduire pendant tout le cours de leur vie d'une manière ferme & irréprochable, à n'oublier jamais que le chrétien doit être le meilleur citoyen. Ce testament est partagé en trois parties. La première a pour objet l'homme, l'origine & la nature de l'homme; il le considère physiquement & dans les effets de son organisation. Il en vient à l'âme & à ses qualités, à son union avec le corps, à l'action de Dieu sur nous, à l'union de l'âme avec la raison souveraine; il passe à la loi de l'ordre éternel; parle de la voix de la conscience, de la force de la vérité, de la liberté, de l'imagination, des passions, &c. enfin de la douleur & de la mort.

Dans la seconde partie il fait voir à ses enfans l'importance de l'éducation, & l'étendue de ses objets. Il leur fait envisager la nécessité de la société, dans laquelle on ne sauroit mettre assez du sien; il parle d'une infinité de qualités relatives à la société: bonté, beauté, sensibilité, devoirs domestiques, fidélité envers le souverain, parole, écriture, mémoire, conversation, politesse, esprit, gaieté, gravité, goût de la lecture, candeur, caractère, humeur, choix de l'état de vie, &c. La troisième partie a pour objet les devoirs envers Dieu; elle roule entièrement sur des matières de religion, sur le péché & ses suites, sur la perte de la première innocence, sur la foi, sur l'incrédulité &c. Ce qui renforce beaucoup l'intérêt de ce testament, c'est qu'il est réel, & qu'il contient effectivement les derniers

avis d'un pere à ses enfans. Ce n'est point un ouvrage de pure imagination, une fiction utile, un titre recherché pour servir de cadre à des réflexions morales sur divers sujets. Celui qui l'a composé n'est point un de ces auteurs seulement ingénieux, qui, pour rendre leurs compositions plus intéressantes, empruntent un état qui n'est pas le leur, & des sentimens qu'ils n'ont jamais éprouvés. Ce n'est point un célibataire qui se donne une femme & des enfans, qui n'ont jamais existé, & joue mal-adroitement le rôle d'époux & de pere. Le chevalier de ***, n'est point un être imaginaire : c'étoit un parfait honnête homme & un excellent chrétien, un homme du plus grand mérite & de la plus haute vertu, qui a existé assez pour l'honneur de l'humanité & de la religion, & beaucoup trop peu pour les intérêts de la piété & de la charité ; qui est mort depuis peu, dont la perte excitera long-tems les regrets de tous ceux qui l'ont connu, & les larmes de sa famille, de ses amis & des pauvres. Sa veuve & ses enfans existent dans une des plus considérables villes du royaume ; & ce qu'il raconte d'eux, & les sentimens dont il les félicite, sont dans la plus exacte vérité.



L'Académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles a tenu le 14 d'Octobre, veille de la fête de Ste. Thérèse, son assemblée ordinaire pour la distribution des prix annuels. Mr. Heylen, professeur en philosophie de l'université de Louvain, ayant été reconnu auteur d'un mémoire latin, dont la devise étoit : *Firmatur Senium Juris, priscamque resumunt canitiem Leges, emendanturque vetustæ, acceduntque novæ* ; l'académie lui adjugea le prix de la première question d'histoire proposée en 1775 ; savoir : " de quel droit écrit s'est-on servi dans „ les provinces belgiques, depuis le septième „ jusques vers le commencement du treizième „ siècle, & quelles étoient en ces tems-là les formes de la justice „ ? L'académie accorda un *accessit* à Mr. François-Dominique d'Hoop, avocat au conseil provincial de Flandre, auteur d'un mémoire flamand sur la même question, portant pour devise : *Hinc tibi Barbaries, illinc Romania plaudit.*

Le prix de la seconde question historique, également proposée en 1775 ; " Dans quel tems, „ depuis le commencement de la domination „ des francs jusqu'à la naissance de Charles- „ Quint, peut-on dire, que l'état de la Belgi- „ que a été le plus florissant, les mœurs publi- „ ques les plus saines, & le peuple le plus „ heureux „ ? a été décerné à un mémoire flamand, ayant pour devise : *Auctorem neminem unum sequar, sed ut quemque verissimum in quaque parte arbitrabor.* L'auteur de ce mémoire est Mr. Léonard Pluvier, demeurant à Westrem, au pays d'Alost.

L'académie accorda à Mr Foullé, auteur d'un mémoire françois avec cette devise : *Les hommes se sont trop écartés de la nature* ; le prix de la question de physique, qu'elle avoit jugé devoir proposer de nouveau en 1775, ainsi qu'on l'a annoncé dans le tems, & dont l'objet étoit :

„ d'indiquer les moyens de perfectionner dans
 „ les provinces belgiques la laine des moutons „
 & un *accessit* au père Norton, recteur des domi-
 nicains anglois à Louvain, auteur d'un autre mé-
 moire sur cette question, qui portoit pour de-
 vise : *si tibi lanitium curæ ; primùm aspera sylva ,*
lappaque , tribulique absint , fuge pabula lata ,
continuòque greges villis lege mollibus albos.

L'académie propose les deux questions suivantes
 pour l'année 1778.

1^o. „ Donner un précis des principales ex-
 „ péditions , ou émigrations des belges dans
 „ les pays lointains, depuis les tems les plus
 „ reculés, jûsques & compris celui des croisa-
 „ des : examiner quelle a été l'influence de ces
 „ expéditions sur les mœurs & sur le caractère
 „ national „.

2^o. „ Décrire la température la plus ordinaire
 „ des saisons aux Pays-Bas, & en indiquer les
 „ influences, tant sur l'économie animale que
 „ végétale, marquer les suites fâcheuses que
 „ peuvent avoir des changemens notables dans
 „ cette température, avec les moyens, s'il y
 „ en a, d'y obvier. „

Le prix de chacune de ces questions sera
 une médaille d'or du poids de vingt-cinq du-
 cats. Les mémoires pourront être écrits en
 latin, en françois, ou en flamand, & seront
 adressés & remis, francs de port, à Mr. Des
 Roches, secrétaire perpétuel de l'académie,
 avant le 16 Juin 1778. Les auteurs ne mettront
 point leurs noms à leurs ouvrages, mais seule-
 ment une devise à leur choix ; ils la répéteront
 dans un billet cacheté, qui contiendra leur
 nom & leur adresse. Ceux qui se feront con-
 noître, de quelque façon que ce soit, seront
 absolument exclus du concours.



Méthode éprouvée pour le traitement de la rage, publiée par ordre du gouvernement. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, in-4°. II pag.

LE gouvernement, occupé du soin de soulager les peuples, exhorte, en répandant cette nouvelle méthode curative de la rage, à y avoir recours avec confiance le plutôt possible, & préféablement à tout autre remède. Ce traitement, conseillé par Mr. de Lassone, & dirigé par Mr. Blais, habile médecin de Cluny dans le Mâconnois, exige des détails que les bornes de cette feuille ne nous permettent pas de rapporter ici, & qu'on doit lire dans l'imprimé même. On y verra les heureux succès des expériences qu'on a faites pour guérir la plus affreuse des maladies, jusqu'à présent si rebelle à la sagacité des plus habiles médecins. Les frictions mercurielles, déjà recommandées par Mr. Default & par le frere du Choiseul, entrent pour beaucoup dans ce remède.

L'art de faire de bon pain sera toujours aux yeux du vrai philosophe beaucoup plus intéressant que celui de tailler le diamant. Mr. Parmentier, habile chymiste de Paris, prépare un grand traité sur la fabrication du pain. Il parcourt actuellement, sous l'autorité du gouvernement, la Picardie & la Normandie, afin de connoître par lui même les procédés defectueux, & de faire en sorte de les rectifier. Voici les règles qu'il établit dans une recette pour avoir constamment de bon pain, avec quelque grain que ce soit. " Prenez le levain, le plus nouveau, sera toujours le meilleur, que vous démêlerez, avec de l'eau froide, dans le tiers de la farine, destinée à faire du pain, en ayant la précaution que la pâte soit ferme & préparée le soir

„ fort tard : le lendemain de grand matin , étendez
 „ ce levain dans l'eau froide ; ajoutez de tems
 „ en tems de la farine & de l'eau tiède pour
 „ former du tout une masse ferme ; alors rendez
 „ la pâte aussi molle que vous le desirez , par
 „ le moyen de l'eau tiède , & battez la un mo-
 „ ment. La pâte étant faite , laissez-la dans le
 „ pétrin une demi-heure , & tournez-la ensuite ;
 „ mais pour l'enfourner , n'attendez point que
 „ la pâte ait crevé à la superficie ; dès que vous
 „ y appercevrez des crenelures vouloir se former ,
 „ c'est l'instant de mettre au four.

Le sieur Philippe Alexis Hémon sculpteur &
 menuisier natif de Paris , actuellement établi à
 Avalon en Bourgogne , a inventé une petite voi-
 ture simple , légère qui dans son mécanisme
 n'a ni poids ni ressorts , ni denticules , ni bas-
 cule , & qu'un enfant qui s'y place peut mettre
 en mouvement , sans la moindre gêne , & sans
 le secours d'aucun animal. Sur un sol uni elle
 va une fois plus vite qu'un homme à pied , &
 au pas de ce dernier si le sol est montueux. Au
 moindre vent favorable le conducteur peut dé-
 ployer une voile attachée à cette voiture , &
 dans ce cas elle fait une lieue de Paris en un
 quart d'heure.

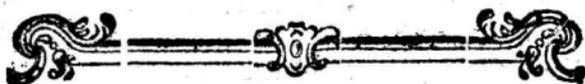


La Loterie est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Fausse copie & vain emblème
 D'un être auquel souvent je ressemble assez mal,
 Je détruis mon original,
 Et je suis cependant cet original même.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 7 Octobre.)
 Le chevalier de St. Priest, ambassadeur de France, est parti le 25 du mois dernier sur la frégate la Mignonne, qui le débarquera à Marseille. Le chevalier Ainslie, nouvel ambassadeur de la Grande-Bretagne, est au contraire arrivé ici, à bord d'une chaloupe de guerre de sa nation. --- Un interprete de la cour de Varsovie s'est mis en route, il y a une quinzaine de jours, muni d'une lettre de la Porte, & accompagné d'un maimander ou commissaire de Sa Hauteffe, afin d'aller recevoir sur les frontieres le ministre que le Roi & la république de Pologne ont nommé pour se rendre à Constantinople. L'on assure, que ce ministre ne fera pas revêtu seulement d'une commission temporaire, mais qu'il continuera sa résidence à la Porte, où la Pologne n'avoit jamais eu jusqu'ici la coutume d'entretenir un envoyé. --- On débite que la flotte de Hassan-Pacha a été si maltraitée sur les côtes de la Syrie, que cet amiral s'est vû obligé de se retirer dans les ports de la Morée, pour y hiverner & faire radouber ses vaisseaux. Ce qui rend vraisemblable

I. Paris

K k

l'embarras où la Porte se trouve à cet égard, ce sont les fréquens Divans qu'on voit se tenir, sans que les ministres de Sa Hauteffe aient le loisir de donner audience à ceux des puissances européennes.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Octobre.) Le jour même du mariage de S. A. I. le grand-duc de Russie, l'Impératrice a nommé les seigneurs suivans, qui sont gentilshommes de sa chambre, pour en aller porter la nouvelle à différentes cours, savoir, le comte de Romanzow à Vienne; Mr. Domaschnew à Berlin, & le prince de Kurakin à Stockholm; Mr. Rachmanow, capitaine des gardes, est chargé d'une pareille commission à la cour de Wurtemberg. Ils ont tous été présentés à S. M. I. qu'ils ont remerciée d'une telle faveur.

On débite ici qu'en conséquence du traité conclu entre notre cour & celle de Londres, l'Impératrice fera dans peu passer en Angleterre une escadre qu'on occupera à croiser dans les mers de l'Europe, & qui secondera les démarches de S. M. Britannique pour soumettre les colonies rebelles de l'Amérique. On ajoute que l'arrivée de cette escadre pourroit bien donner de l'ombrage à quelques puissances voisines, si elles n'étoient pas assurées du but de ses opérations.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Octobre.) A mesure que le tems approche où la diète se séparera, les états confédérés redoublent d'activité pour terminer les affaires soumises à leurs délibérations, & le Roi assiste régulièrement à leurs séances, qui ont été doubles pendant tout le cours de cette semaine. Ce qui y a été traité de plus important est l'examen des travaux de la commission, nommée par la dernière diète, pour le partage des biens des ci-devant Jésuites. On a paru si mécontent de tout ce que cette commission a fait, qu'elle a été cassée & la commission d'éducation chargée de rendre justice à tous ceux qui ont quelques prétentions sur les biens de ces religieux. De tous les membres de la diète, Mr. le castellan Jezierski est celui qui a le plus vivement éclaté contre cette commission; il dit entr'autres dans son discours : *Je méprise la commission, mais je cite son chef devant le tribunal de la nation, comme coupable de malversation & de déprédation.*

Il y a ordre d'acquitter les dettes de la couronne jusqu'à la concurrence de 1,226,477 fl. & un gros. Il en est assigné cent mille en dédommagement à la princesse Sapieha, douairiere de feu le grand-chancelier de Lithuanie. On a insinué au greffe la nouvelle constitution qui fixe les dépenses de la couronne, elle contient ce qui suit :

“ Du consentement de tous les états, nous avons arrêté que le tableau ci-joint serviroit à l'avenir de règle à la commission du trésor de la couronne pour les dépenses publiques ; avec cette clause que la somme qui a été assignée à nous Roi, nous sera payée avant toute autre ; & ensuite de la masse totale des revenus publics, on payera aux termes fixés, les appointemens des listes civile & de guerre ; avec cette différence que les dépenses pour l'armée seront payées chaque terme par anticipation, & les dépenses civiles après l'échéance des termes. Comme on n'a pu faire entrer distinctement dans le présent tableau, les pensions pour les membres du conseil permanent, on espere que par le produit des droits sur le papier timbré & sur le tabac, comme aussi par le produit des territoires restitués à la république, & par celui des villes de Prusse & sur-tout par une administration exacte de la part de la commission du trésor, les revenus de l'état surpasseront bientôt les dépenses fixées sur le présent tableau. Dans ce cas, & de ce superflu on employera annuellement 215 mille florins, savoir 10 mille pour chaque sénateur, membre du conseil permanent & autant pour chaque conseiller de l'ordre équestre ; 20 mille pour le maréchal du conseil permanent ; & 10 pour chacun des secretares du conseil & des affaires étrangères. Ayant ainsi fixé & arrêté le tableau des dépenses indispensables, nous abolissons & abrogeons toutes les dépenses qui n'y sont pas comprises, & qui par la dernière diète ont été assignées sur le trésor public sous les dénominations différentes de gratifications, récompenses, reconnoissances, indemnifications, ..

Les bornes de ces feuilles nous obligent à supprimer les détails de ce tableau. --- Les commissions décernées par la dernière diète sont donc enfin supprimées malgré les plus vives oppositions de ceux qui en étoient les membres. L'ambassadeur de Russie qu'ils avoient voulu intéresser en leur faveur, &

qui d'abord avoit paru desirer qu'on fust cette affaire, aiant depuis reconnu la justice de cette suppression, n'a point insisté & a laissé à la diète l'entière liberté de faire à cet égard ce que le bien général exigeroit d'elle. --- La loi somptuaire passée dernièrement à la diète vient d'être publiée. Elle interdit l'entrée de toute marchandise étrangère; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que nos manufactures sont en si petit nombre que toutes ensemble elles ne peuvent fournir aux besoins d'une seule province. D'ailleurs on a traité jusqu'ici les manufacturiers étrangers avec si peu de ménagement qu'il est à craindre qu'on ne les ait dégoûtés de revenir dans le royaume.

La séance du 23 a été extrêmement remarquable, par l'impression de l'autorité royale qui y parut avec éclat au sujet d'un discours violent du petit-général. Les états avoient proposé le rappel du prince de Radziwil, palatin de Vilna. Le comte Rzewuski, petit-général du royaume & beaufrere de l'exilé, s'adressa au Roi en sa faveur, & prononça le discours suivant:

„ Depuis la mort de l'immortel Auguste III, il y a eu dans la république deux partis diamétralement opposés. L'un avoit le pouvoir en main & dispoisoit de tout, selon son bon plaisir & au détriment du bien public. L'autre mieux intentionné, mais plus foible, brûloit de zèle pour la liberté & la religion. Ce dernier quoique forcé à respecter le droit du plus fort, ne laissoit

pas d'épier les momens favorables où il pourroit travailler pour ses concitoyens , & les arracher à l'esclavage. Le prince de Radziwil , ce célèbre citoyen , s'étoit déclaré pour ce dernier ; il osa braver le pouvoir arbitraire & éleva la voix contre ce parti prédominant qui menaçoit la religion & la liberté. Il osa lever le bras pour les venger „

“ Aiant enfin sacrifié ses biens & exposé plus d'une fois sa vie pour une cause aussi sainte , il croïoit voir reparoitre la liberté & la religion dans leur ancienne splendeur. Ce vengeur de la cause la plus sacrée crut , de retour en sa patrie , pouvoir jouir tranquillement de cette liberté dont il avoit été l'appui , & coopérer avec ses concitoïens à en affermir la base ; mais le parti brigand prévalut : il fit tant par ses cabales , par ses menaces & ses injustices que ce digne prince , ce citoïen intègre se vit regardé comme complice des forfaits d'un parti qu'il détestoit , & dont il s'étoit fait jusqu'ici un mérite de traverser les vûes sacrilèges „

“ Se voïant fait l'auteur des crimes dont il n'avoit travaillé qu'à arrêter le cours , il osa défendre sa propre cause en défendant celle de Dieu & celle de tous les vrais polonois. Voilà le crime de ce prince zélé , dont je me fais gloire avec nombre d'autres d'avoir partagé les intentions , les travaux & les malheurs. Cet illustre citoïen poursuivi par le crime , trouva un asyle chez l'étranger ; mais il ne put sauver ses biens du naufrage

frage. Le despotisme s'en empara comme il est d'usage „

“ Je joins mes vœux, Sire, à ceux des états assemblés pour le retour de ce prince. Ce sera là ce que le pouvoir arbitraire aura produit de plus glorieux jusqu'ici, que de laisser rentrer ce prince dans sa patrie. Ce ne sera pas là un effet de votre clémence, Sire, c'est une justice que je vous demande, &c. „

Le comte finit ce discours sans sortir de sa place & faire une inclination devant le trône, selon l'usage. Il s'éleva contre lui un cri presque général. Les généraux même, le comte Branicki & le comte Sosnowski, petit-général de Lithuanie, Mr. Chreptowicz, vice-chancelier de Lithuanie, quoique tous peu favorables aux circonstances actuelles, l'entourèrent pour l'engager par leurs instances à faire ses excuses au Roi, tandis que quelques nonces ne cessoient de crier : *il est coupable au premier chef*. Le cœur de ce jeune général fut frappé de toutes ces clameurs : revenu à lui-même, il se leva, alla vers le trône & demanda pardon au Roi.

Tandis que les voies s'applanissent pour le rétablissement du palatin de Vilna dans la possession des biens immenses de la maison, dont il est le chef, il semble se former un gros orage sur la tête du prince Poninski. On remarque, il est vrai, qu'il n'a pas entièrement perdu toute protection ; & l'on fait que, quels qu'aient été ses torts à l'é-
gard

gard du Roi, ce Monarque ne cherche pas à s'en venger : Sa Majesté le prouva assez à la séance du 4 Octobre, lorsqu'elle empêcha qu'on ne prit dès-lors une résolution, qui tendoit à rechercher les prévarications de cet ancien maréchal. Mais sa conduite à la dernière diète a fait trop d'éclat, pour qu'elle ait pu rester inconnue au gros de la nation ; & l'on apprend, que la plupart des nonces ont des instructions très-fortes à son sujet. Quelques-uns ont vivement parlé contre lui dans les dernières séances : ils vouloient lui ôter sa charge de grand-trésorier, le dépouiller de son titre de prince, mettre tous ses biens en séquestre, jusqu'à ce qu'il eût restitué ce qu'on l'accuse d'avoir injustement acquis, &c. L'on prétend même, qu'il a déjà été résolu de le priver du privilège du pont sur la Vistule, pour en approprier le revenu au trésor. Au nombre des nonces qui ont ouvert ces avis, le Sr. Sierakowski proposa de dédommager les particuliers, qui se plaignent des exactions du ci-devant maréchal, en les assignant non-seulement sur le prince, mais aussi sur les officiers de sa chancellerie, qui se sont enrichis des dépouilles du public, tels que le Sr. Modzelewski, qui en étoit directeur, le Sr. Drewnowski, secrétaire de la dernière diète, &c. Quoiqu'il en arrive, il est certain que l'anéantissement des commissions obtenues à cette diète leur porte déjà un coup d'autant plus sensible, que ceux, qui seront convaincus de prévarication à cet égard, seront

condamnés à la restitution des sommes extorquées, à mille marcs d'amende, & à une prison de six semaines à la tour.

Voici le précis des articles dont est composée la convention conclue avec la cour de Berlin relativement aux limites.

ART. I. Sa Majesté Prussienne restitue ce qu'elle avoit renfermé dans son cordon en grande-Pologne sur la rive gauche de la Netze, à condition cependant que les dépendances situées sur cette même rive, des biens, villes, bourgs, &c. qui sont sur la rive droite de la même rivière, resteront sous la domination prussienne, aussi bien que les villes, biens, &c. situés sur la même rive gauche, mais contigus à la rivière de Netze; nommément Wielun, Czarnkow, Uscie, Chodziej, Margonin, Golancaza. Kcyn & Szulin, avec leurs annexes; ces lieux devant servir de limites.

II. Sa Maj. Prussienne restitue dans les palatinats de Gnesne, de Kalisz & de Brzesc en Cujavie, tout ce qui n'est pas compris dans une ligne tirée de Szubin par Zoin, Gazawa, Mogilno & Willotowo, lesquels endroits appartiendront à Sa Maj. Prussienne & formeront la frontière; ladite ligne sera prolongée à travers le lac Goplo; & passant entre les villages de Klein-Rufz & Gurkowo, aboutira au lieu nommé Piotrkowo, lequel, aussi bien que Klein-Rufz appartiendront à la Pologne. Delà les limites seront tirées jusqu'à Skotnik, & puis jusqu'à la Vistule, conformément à la ligne tracée sur la carte topographique eôtée numero III, laquelle sera vérifiée sur les lieux.

III. Sa Maj. Prussienne restitue également tout ce qu'elle avoit occupé sur la rive gauche de la Drewenca depuis son embouchure dans la Vistule jusqu'au confluent de la rivière Pisia, où celle ci conjointement avec la Rypnica entrent dans la Drewenca; cette même rivière de Pisia servira ensuite de bornes jusqu'aux anciennes frontières du palatinat de Culm, la terre de

Michéau & la Prusse - orientale d'une part ; & de l'autre la terre de Dobrzyn & le palatinat de Plock.

IV. Les ingénieurs fixeront & détermineront les limites conformément aux articles précédens, en commençant du terme *a quo*, c'est-à-dire des frontières de la nouvelle-Marche, & finiront par la terre de Dobrzyn ; ils commenceront ce travail dans quatre semaines à compter de la date de cette convention ; ils dresseront des cartes topographiques aussi exactes que faire se pourra, & formeront sur les lieux la liste des endroits retrocédés à la Pologne, comme aussi de ceux qui appartenans à Sa Maj. Prussienne servent à déterminer les limites.

V. Les revenus seront bonifiés conformément à ce qui a été conclu avec la cour de Vienne.

VI. On réglera à la diète prochaine ce qui concerne l'article XII du traité de cession de 1773 relativement aux villes de Thorn & de Dantzic, comme aussi ce qui est relatif à l'article XII. du traité de commerce, par rapport au pouvoir que les puissances contractantes se sont réservé de détailler les avantages dont la jouissance sera permise aux dites villes.

VII. Moyennant cette convention on renonce des deux parts à toute prétention, sans aucune réserve de droits quelconques sur les pays cédés. Cette convention sera ratifiée par la diète prochaine d'une part & Sa Maj. Prussienne de l'autre. Fait à Varsovie le 22 Août 1776.

On a conduit ici depuis peu quelques pauvres païsans à qui il en a bien coûté pour avoir eu l'honneur de coucher une nuit dans la même auberge avec un de nos starostes. Celui-ci y perdit sa chatouille, ou pour mieux s'exprimer, il ne la trouva pas le lendemain matin quand il voulut se remettre en route. Outré de cette perte il s'en prit d'abord à son hôte qu'il fit cruellement maltraiter avec les gens de sa maison : non

contant de ce procédé, il envoya après les païsans en question qui étoient partis plus matin avec leurs charrettes : on fond sur eux avec fureur ; on les réduit à force de coups en un état qui excite la compassion, & après les avoir interrogés & fouillés, l'on ne trouva point le magot du staroste. Les seigneurs de ces païsans poursuivent cette affaire criante, demandent pour eux une satisfaction éclatante, & c'est pourquoi ils les ont fait conduire ici pour mieux faire connoître aux juges leur état & leur innocence.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Octobre.) Le Roi a pris le 5 de ce mois le divertissement de la chasse ; tous les ministres étrangers y ont été invités ; & l'on a tué à cette occasion un grand nombre de bêtes fauves. ---- Le 6 la princesse des Asturies qui étoit fort avancée dans le troisieme mois de sa grossesse, a eu le malheur de faire une fausse couche. Cet accident n'a pas eu de fâcheuses suites pour la santé de S. A. R.

On écrit de Bilbao le fait suivant : " Un armateur américain étoit entré dans ce port avec les capitaines de cinq prises angloises qu'il avoit faites dans la méditerranée, & envoyées en Amérique. Il croïoit y être en sûreté ; mais les négocians espagnols, établis dans cette place, n'en furent pas plutôt informés, qu'ils s'adresserent au commissaire de la marine, pour lui représenter que,

comme ils attendoient plusieurs bâtimens anglois, chargés de marchandises pour leur compte, il seroit dangereux de laisser remettre en mer cet armateur qui, par de nouvelles prises pourroit leur faire un tort considérable. Le commissaire aiant égard à leurs représentations, a fait arrêter le corsaire, à qui on a ôté ses voiles, ses cordages & son gouvernail „. On est curieux de savoir quel parti la cour prendra dans cette affaire.

Les conjectures de ceux qui soutenoient que la guerre entre cette couronne & le Portugal étoit prête d'éclater, tant en Europe qu'en Amérique, semblent prendre consistance, depuis qu'il y a eu ordre de faire passer à Zamora des affuts & des chariots pour un train d'artillerie, & d'en faire forger tout de suite un plus grand nombre. Cette place, située vers les frontieres de la province portugaise d'entre Minho & Duero, est au royaume de Léon, & peut servir de place d'armes, au cas que la campagne commençât du côté de Miranda. Le bruit court aussi dans cette ville qu'il y doit passer un corps de troupes françoises ; mais on n'a aucune certitude à cet égard. Des lettres de Cadix du 3 de ce mois portent que le général Dom Cevallos couche à bord depuis trois jours, mais que l'époque du départ de l'expédition n'est pas encore fixée ; parce que les vivres & les munitions qui doivent être embarqués, ne sont arrivés que successivement. On compte cependant que l'escadre mettra à la voile du 6 au 10 de ce mois. On

est instruit , par les lettres du 5 de Carthage , qu'il y étoit arrivé un ordre de la cour d'armer encore les vaisseaux de ligne le Vainqueur & l'Ange Gardien ; l'Atlas & le Sérieux sont déjà partis de ce port pour aller joindre l'escadre de Cadix , & on croit qu'elle fera portée jusques à vingt vaisseaux de ligne.

La Ruffie ne pense plus , dit-on , à envoyer une escadre dans ces mers , depuis qu'elle y trouve tant d'opposition de la part des autres puissances , ou du moins on n'entend plus dire qu'elle soit en négociation pour acheter le port de Tanger.

ORAN (le 30 Septembre.) Dom Louis de Carbajal a relevé Dom Pedro Zermeno dans le commandement de cette place. Ce dernier , qui s'est rendu recommandable à la cour par la fameuse citadelle de Figuerola , dont il a donné le plan & dirigé les ouvrages , & qui pendant le cours de dix-huit mois a ajouté à notre fort tout ce qui pouvoit le rendre plus redoutable , vient d'être rappelé à Cadix pour y concourir à l'exécution du projet qui y rassemble tant de forces. On dit ici publiquement que l'armée de l'Empereur de Maroc doit paroître dans le voisinage de cette place quoique les maures qui viennent du camp n'en fassent aucune mention. Dans ce cas , le commandant a ordre , dit on , de la faire tenir hors de la portée du canon , & à cela près , de lui faire donner en tout genre les secours dont elle pourroit avoir besoin.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 4 Novembre.*) Le Roi & toute la famille royale jouissent d'une santé parfaite à Gripsholm. S. M. vient de faire les promotions suivantes :

Le Général comte Spens est nommé au grade de Feld-Maréchal, quoique moins ancien que le Général Stackelberg qui commande en Finlande; ce qui ne doit pas surprendre, puisque S. M. avoit déclaré l'année dernière, que pour ce qui regarde les grades de Feld-Maréchal, général & lieutenant-général, elle ne vouloit point se fixer au rang d'ancienneté; mais qu'elle les nommeroit à son choix. Le lieutenant-général baron Pehr remplace le comte Spens en qualité de général, quoique moins ancien lieutenant-général qu'un autre baron de Stackelberg.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Novembre.*) Le 22 du mois passé L. M. I. passèrent avec L. A. R. au château du Beivedere pour y voir les attelages de petits chevaux de Laponie qui ne font qu'au nombre de 24 & le cabriolet de bois pétrifié (a) dont le Roi de Suède leur

(a) Ouvrage de marquetterie, dont les piéces sont différens bois pétrifiés.

a fait présent & qui y furent conduits en parade de l'hôtel de Mr le comte de Barck, ministre du dit Monarque en cette cour. Ces chevaux furent ensuite menés aux écuries de l'Empereur dans le Fauxbourg de St. Joseph. --- Le 25 il s'est tenu un conseil d'état, auquel L. M. I. assistèrent. Le 26 au soir, Madame l'Archiduchesse Marie-Christine & Mgr. le duc de Saxe-Teschen sont revenus de Presbourg en cette résidence. Le même jour Mr le baron de Breteuil, ambassadeur du Roi très-chrétien, est parti pour la France, où ses propres affaires le rappellent. Son Exc. avoit eu quelques jours auparavant une audience très-gracieuse de L. M. ainsi que de la famille impériale. --- L'Impératrice-Reine a fait demander au Souverain Pontife l'érection de quatre nouveaux évêchés en Hongrie, indépendamment des trois derniers qui y ont été formés depuis peu. L'attention de cette auguste Souveraine à multiplier dans ses états les secours spirituels pour le bien de ses sujets, répond du succès de sa demande.

Il est arrivé depuis peu d'Espagne un courrier, expédié par notre ministre en cette cour avec des dépêches qui ont occasionné un conseil, après lequel il a été expédié un autre courrier à Madrid. --- L'Impératrice a été voir la nouvelle chancellerie de guerre & a paru satisfaite des arrangemens qui y ont été faits & de l'ordre qui y regne. --- Il s'est fait dans le conseil aulique de guerre une

réforme qui fera entrer dans l'épargne au moins 75 mille florins. ---- L'Impératrice-Reine a fait présent au général Laudohn d'une seigneurie dans le voisinage de cette ville, & l'Empereur a daigné lui remettre en main propre les patentes de cette donation.

On parle toujours du voiage de l'Empereur en France comme d'une chose certaine, & on le fixe au mois de Mars prochain; pour trouver un motif à ce voiage, on suppose qu'il y a sur le tapis un mariage entre S. M. Imp. & Mad. Elifabeth, sœur de Sa Maj. très-chrétienne.

On fait en Croatie & en Esclavonie de grandes levées avec beaucoup de succès. Partout, & même jusques dans cette ville on enrôle de force toutes personnes qui ne peuvent prouver qu'elles sont en état de gagner leur vie par leur travail, sans être à charge au public. ---- Les requêtes que les sujets de Bohême & de Moravie ont présentées à Sa Imp. pendant le séjour qu'elle a fait dans ces deux états lors des campemens, sont parvenues ici, & selon les intentions de Sa Maj., elles occupent un certain nombre de personnes de confiance qui sont chargées de les examiner soigneusement, & d'en rendre un compte exact. C'est du fond de ce cahos de vérités, de menfonges & de contradictions, que l'Empereur, qui ne s'en rapporte pas uniquement à la décision des examinateurs, veut tirer le rayon de lumière, au moyen duquel il pourra avoir une connoissance certaine de la véritable situation de ses sujets
bohèmes

bohèmes & moraviens, à l'égard des grands dont ils se plaignent, & qui à leur tour, forment des plaintes contre leurs vassaux. On a déjà tiré de ces documens & des piéces antérieures parvenues à la cour, des connoissances assez certaines concernant la validité & la nullité de nombre de griefs, pour porter un jugement à l'égard de quelques-uns des plaignans ; c'est en vertu de ces lumieres que plusieurs représentans de différens districts ont été mis, il y a peu de jours, aux fers, & condamnés aux travaux publics

Sa Maj. Imp. a donné de nouveaux réglemens pour l'administration de la justice, pour le maintien de l'intégrité des juges, & pour la défense des droits des citoyens, de sorte que chacun peut compter sur l'esprit des loix dont les tribunaux ne sont que les interpretes. Tous les états héréditaires, la haute-Autriche, la Styrie, la Hongrie ont reçu les mêmes ordres & doivent s'y conformer ; par ce moïen, aucun sujet de la maison d'Autriche ne sera plus étranger, comme auparavant, dans une province de la même domination, quoiqu'il soit né dans un autre district. Ce n'est pas assez de la tranquillité publique ; il faut encore que le peuple puisse jouir de ce bienfait, sans souffrir les exactions des monopoleurs dépositaires des vivres & des denrées, & c'est pour y mettre un frein que Sa Maj. Imp. a ordonné qu'il seroit dressé une note exacte de toutes les récoltes possibles, faites dans les

états héréditaires, & que d'après cette note, comparée au plus ou moins d'abondance des païs en correspondance avec ceux-ci pour la circulation des vivres, il seroit dressé un tarif général du prix auquel doivent être vendus, tant en gros qu'en détail, les produits & denrées dans les marchés publics d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, &c. à proportion des ressources réelles de chacun de ces états, &c.

On n'est guère content de la vendange de cette année, quoiqu'elle ait été assez bonne en quelques endroits. L'Empereur qui a parcouru plusieurs vignobles, y a distribué d'abondantes aumônes aux vigneron.

HANNOVRE (*le 24 Octobre.*) Le colonel Faucit est parti d'ici pour plusieurs cours de l'Empire où il doit négocier des troupes qui passeront encore à la solde de la Grande-Bretagne. --- Le comte de Lippe Buckebourg, feld-maréchal au service de la cour de Lisbonne, a envoyé plusieurs officiers allemands en Portugal; mais il ne s'y rendra pas lui-même, quand même la guerre se déclareroit entre cette puissance & l'Espagne.

BERLIN (*le 2 Novembre.*) Mr. de Benoit, ministre du Roi à Varsovie, a obtenu son rappel, & Sa Maj. l'a remplacé par Mr. Blanchot, secrétaire d'ambassade à la cour de Dresde.

Le Roi a conféré les trois régimens d'infanterie, vacans par la mort du général Bulow & des généraux-majors de Stojentin & de Kofchenbahr, aux colonels de Lettow, de Knobelsdorff & de Bandemer, commandans de ceux du margrave Henri, de Schwartz,

& du prince Frédéric de Brunswick. Sa Maj. a élevé au rang de comte, son chambellan, Mr. Théodore de Sierkowski à Wapitz dans la Prusse - occidentale.

STRALSUND (*le 22 Octobre.*) Hier, quart après-midi, l'on entendit ici un coup & l'on sentit une secousse, comme d'une quantité de poudre renfermée, qui sautoit: quelques instans après l'on apprit, qu'il étoit survenu un incendie au magasin de munitions près de la porte de Knieper. Cet accident étoit d'autant plus dangereux, qu'à quelques pas de-là il y avoit un magasin de poudre; que la cave du laboratoire de celui, qui étoit en feu, étoit pleine de bombes remplies; & que dans les autres pieces il y avoit une grande quantité de poix, de résine, de poudre, de soufre, de salpêtre, de papier, de linge, de goudrans, de grenades remplies, & d'autres munitions de guerre, à la préparation desquelles l'on avoit assidûment travaillé cet été. Les habitans des rues les plus voisines de la porte s'enfuirent aussi-tôt de leurs maisons, parce que les grenades & les autres matieres, qui éclatoient de toutes parts, faisoient un fracas horrible; que la fumée du soufre empêchoit de voir & de respirer; & sur-tout parce que l'on craignoit, que les bombes n'allassent détruire tout ce qui se rencontreroit dans leur chemin. On laissa donc à la Providence le soin de notre conservation. Heureusement le tems étoit calme, & il ne souffloit qu'un léger vent de sud-ouët, qui,

en détournant les flammes de la ville & du magasin de poudre, nous garantit de plus grands malheurs. Le laboratoire brûla jusqu'à 4 heures & demie ; & , après qu'il fut consumé , l'on se hasarda d'approcher avec les pompes. L'on pensa d'abord à la préservation du magasin à poudre , & ensuite à déblayer les ruines du laboratoire. On travailla jusqu'à minuit : mais alors on perdit de nouveau courage : une grosse flamme s'éleva du milieu des décombres ; & l'on craignit , que les bombes dans la cave , qui jusqu'alors n'avoit pas été entamée par le feu , n'allassent éclater aussi-tôt. Cependant on eut encore le bonheur de voir cette crainte s'évanouir ; & , un bas-officier d'artillerie donnant l'exemple , on reprit le travail : on l'a continué jusqu'en ce moment ; & nous espérons d'être hors de danger , quoique les flammes éclatent de tems en tems du sein des ruines , pendant qu'on est occupé à les enlever. L'adjutant Conftadius , un bas-officier , 7 canonniers avec deux femmes , ont péri , & quelques autres personnes ont été dangereusement blessées dans ce terrible incendie , qu'on attribue à un accident arrivé au salpêtre. Sans une protection visible de la Providence , toute cette ville infortunée eût été ruinée de fond en comble , malheur d'autant plus funeste qu'à peine elle s'étoit rétablie des pertes causées par trois accidens semblables , arrivés successivement dans la seule année 1770 , dont celui du 10 Décembre renversa une partie

des maisons, & coûta la vie à nombre d'habitans. Depuis cette époque, l'on n'a point souffert de magasin à poudre dans l'enceinte de la ville; & le laboratoire, qui vient d'être brûlé, avoit été récemment construit hors des murs: mais il est à espérer, que ces fréquens malheurs feront enfin prendre des précautions capables de nous en préserver à l'avenir.

I T A L I E.

ROME (le 31 Octobre.) La basilique du Vatican étant masquée par une multitude de petites maisons qui la déparent au dehors, le Souverain Pontife a résolu d'en faire démolir quelques-unes pour ouvrir un nouveau chemin qui du côté de la nouvelle sacristie conduise directement à la porte de la ville, communément appelée la Fabrica, & qui rebâtie de nouveau & ornée des statues des glorieux princes des Apôtres, portera à l'avenir le nom de *porte de St. Pierre*. --- Dès que les vacances d'automne seront passées, on ouvrira les antichambres pontificales, & le duc d'Ostrogothie aura une audience du Pape. Ce prince est accompagné du chevalier de Bernis, neveu du cardinal de ce nom, dans la visite qu'il fait de ce qu'il y a de remarquable en cette ville. Le 16, le duc de Gloucester donna en considération de S. A. R. un splendide repas, auquel il avoit invité la principale noblesse. Le 21, le cardinal de Bernis réunit ces deux princes roiaux à une table superbement servie, & où il avoit invité toutes les personnes de distinction.

Le Saint Pere a vû avec beaucoup de plaisir une épreuve que lui a apporté Mr. Borgia , secretaire de la congrégation de la propagation de la foi , en caractere barmane ou bomane nouvellement fait dans la fameuse imprimerie de cette congrégation pour l'usage des missionnaires orientaux dans les roïaumes de Pegu & d'Ava , où cette langue est en usage. L'épreuve porte ce titre : *Alphabeth Barmane ou Bomane du roïaume d'Ava & des païs voisins , à Rome 1776. De l'Imprimerie de la Congrégation de la Propagation de la foi.* Il n'y a pas de langue sur la terre qui ait rebuté le zele des ministres de l'Eglise catholique.

Le Pape aiant été averti qu'il y avoit dans cette capitale des gens assez audacieux pour transgresser les loix qui défendent sous des peines rigoureuses les jeux de hasard , en s'occupant à ces jeux dans des amusemens simulés quoique cachés , S. S. a recommandé très-fortement à Mr. le gouverneur de faire ses efforts pour les détruire ; & en conséquence on en a déjà arrêté cinq qu'on a mis en prison. --- Comme on a découvert que quelques criminels renfermés dans nos prisons neuves , avoient formé le dessein d'assassiner le geolier pour s'évader , on a puni de trois coups d'estrapade l'auteur de ce complot , qui est un assassin condamné aux galeres pour toute sa vie , & il sera transporté incessamment à Civita-Vecchia pour subir cette peine. Deux autres moins

coupables ont aussi été condamnés aux galères, & ont seulement passé sous la corde.

Pour terminer à l'amiable les différens qui subsistent entre le St. Siège & la cour de Toscane, relativement aux confins des états réciproques du côté des marais, les deux cours ont nommé chacune un commissaire, un mathématicien & un ingénieur, qui doivent s'assembler, le 2 Novembre prochain, dans la ville de la Piève, pour aller ensuite fixer sur les lieux les frontières des deux états. ---- Il est très-faux que la cour de Vienne réclame les duchés de Ferrare & d'Urbin. C'est un rêve tout pur d'un gazetier étranger, qui en a beaucoup de semblables, par lesquels il tâche de satisfaire sa haine contre le St. Siège; mais comme ce ne sont que des rêves, ils ne peuvent donner de l'inquiétude qu'au rêveur, qui a la douleur de n'en voir réaliser aucun.

VENISE (le 1. Novembre.) Les délires philosophiques commencent à gagner terrain dans la domination de la république, malgré les efforts & la vigilance du sénat. On y voit des encyclopédistes, des économistes qui tout en parlant le plus joliment du monde d'*humanité*, de *bienfaisance*, de *tolérance*, se signalent à ébranler le fondement des empires & à rompre les liens de la société générale. Le gouvernement a été informé, que dans le séminaire de Trévise il avoit été soutenu, au mois de Septembre dernier, une thèse, dont le thème étoit : *Si les hommes seroient plus heureux sans loix que gouvernés*

vernés par des loix ? & que l'on avoit soutenu le pour & le contre sur cette question avec une égale ardeur. Il a été donné ordre au recteur, à l'inquisiteur qui a laissé imprimer la thèse, & à tous ceux qui y ont eu part, de se rendre à Venise, *ad audiendum verbum*, c'est-à-dire, pour essuier une verte réprimande. ----- On écrit de Naples que l'arrêt contre le mémoire des francs-maçons, (dern. journ. p. 441.) semble être d'un mauvais augure pour les prisonniers. Le Roi a adjoint aux juges, nommés pour instruire leur procès, trois nouveaux, qui sont le commissaire actuel de campagne, le président de la chambre *San-Severino*, & le secrétaire de la chambre *Palmiéri*.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Novembre.) La prise de la Nouvelle-York s'est pleinement confirmée; mais la bataille qui s'est donnée le lendemain n'a pas été si décisive qu'on l'avoit cru d'abord, Washington & Putnam n'ont été ni tués, ni blessés, ni pris. Voici la lettre du général Howe au lord Germaine, datée du 21 Septembre, qui a été publiée par ordre de la cour, ainsi que deux autres lettres du même général, d'une date postérieure.

MYLORD, " J'ai la satisfaction de vous apprendre que les troupes de Sa Majesté ont pris possession de la ville de la New-York, ..

" Après que les rebelles eurent abandonné leurs lignes à Brooclyn, les troupes du Roi se

retirerent de Bedford, laissant le lieutenant-général Heister avec deux brigades hessoises sur les hauteurs de Brooklyn ; comme aussi une brigade britannique resta campée à Bedford & occupa cinq postes dans le voisinage de Newtown, Bushwick, Hell-gate & Flushing. Les deux presqu'îles de Montefor & Buchannau étoient prises, & on y avoit à Horen'shook des batteries contre les ouvrages ennemis & qui pouvoient enfler le chemin de Hell-gate,.

“ Le 15 au matin trois vaisseaux de guerre remonterent la riviere septentrionale jusqu'à Blomingdaale pour attirer l'attention des ennemis de ce côté-là. La premiere division des troupes qui s'étoit embarquée à la tête de Sads-Kreck, consistoit en infanterie légère, la réserve britannique, les grenadiers & les chasseurs hessois, & étoit commandée par le lieutenant-général Clinton, ayant sous ses ordres le lieutenant-général Cornwallis, le général-major Vaughan, le brigadier général Leslie, & le colonel Donop. La descente se fit à midi sur la presqu'île de la Nouvelle-York dans un endroit nommé Kepps-Baay, sous la protection du feu de 42 vaisseaux de guerre & trois frégates, le commandeur Hotham ayant la direction des vaisseaux & des chaloupes, .

“ Les rebelles avoient leurs troupes retranchées tout autour de Kepps Baay, mais puisque leur principal attente étoit que les troupes royales feroient une descente à Stuyvesant's-Cove, Horen's-Book & Harlem, & qu'ils étoient fondés à le croire ainsi, Kepps-Baay n'étoit que le second objet de leur attention. Le feu des vaisseaux fut si bien dirigé & si continu, que l'ennemi ne pouvant plus demeurer dans ses retranchemens, la descente se fit sans la moindre opposition, .

“ Les troupes britanniques se porterent d'abord sur les hauteurs d Inckenberg, tandis que les hessois dirigerent leur route sur New-York. Chemin faisant ils rencontrèrent une troupe de rebelles, qui se retiroit de Stuyvesant's Cove, & il y eut à cette occasion une vive escarmouche,

dans laquelle les rebelles eurent beaucoup de tués & de blessés; parmi les premiers se trouvent un brigadier-général & plusieurs autres officiers : du côté des hessois, il y eut quatre tués & huit blessés. Les ennemis évacuèrent la ville de New-York d'abord après la descente de l'armée; & le même soir une brigade occupa les fortifications. Les prisonniers que firent nos troupes dans cette journée, consistent en 20 officiers & 300 soldats,,.

“ Voici la position que l'armée royale prit le 15 vers le soir. Son aile droite étoit à Hooen's-Book, & sa gauche sur la riviere septentrionale près de Bloomingdale, tandis que l'armée des rebelles occupoit avec des forces considérables les vallées des deux côtés du Pont-Royal, ayant une redoute garnie de canons sur la hauteur au côté occidental de la riviere du nord, vis-à-vis le Blauwe-Bell,,.

“ Le 16 au matin un gros corps des ennemis s'étant avancé à couvert des bois du premier poste de notre armée, le second & le troisième bataillon de l'infanterie légère, renforcés par le 42e. régiment allèrent à sa rencontre, & le repoussèrent jusques dans ses retranchemens; & remarquant que les ennemis n'étoient point sur leur garde, nous les attaquames avec environ 3000 hommes, pendant que l'arrière-garde avec deux pieces de campagne, un bataillon de grenadiers hessois & une compagnie de chasseurs marcherent pour empêcher que nos troupes qui combattoient, ne fussent renfermées par l'ennemi. Alors l'infanterie légère & le 42e. régiment, avec le secours des chasseurs & quelques pieces de campagne, repoussèrent les ennemis avec une perte considérable, & les chassèrent de leurs retranchemens. On ne fait pas encore au juste la perte des ennemis; mais suivant le rapport des déserteurs, ils ont eu 300 hommes tant tués que blessés; au nombre des premiers se trouvent un colonel & un major. La nôtre consiste en huit officiers blessés, 14 soldats tués, & environ 17 blessés,,.

“ Le général-major Vaughan reçut une légère

bleffure à la cuiffe, lorsqu'à la tête des grenadiers il s'empara le 15 des hauteurs d'Inclenberg. Au reste je vous apprendis avec plaisir que le lieutenant-colonel Monckton est rétabli de la bleffure au point qu'il commence à se promener depuis quelques jours,,.

J'ai l'honneur d'être, &c. W HOWE.

*Au quartier-général à l'isle de York, le 23
Septembre 1776.*

M Y L O R D,

A minuit entre le 20 & le 21 de ce mois, un nombre de malheureux ont fait une tentative des plus horribles pour brûler la ville de New-York, laquelle ne leur a que trop bien réussi, vû qu'ils ont mis le feu en différens endroits avec des mêches & des combustibles, qui avoient été préparés avec beaucoup d'art & d'adresse. Plusieurs d'entr'eux ont été pris sur le fait, & quelques autres tués sur la place par les troupes de la garnison, outrees de cet attentat; & si ce n'eût été par les efforts du général-major Robertson, ainsi que par ceux des officiers sous ses ordres dans la ville, & de la brigade des gardes détachée du camp, toute la ville auroit été infailliblement réduite en cendres, vû que la nuit étoit extrêmement orageuse. L'on estime, que ce qui a été détruit fait environ le quart de la ville; & nous avons lieu de soupçonner, qu'il y a encore des scélérats cachés, prêts à achever l'ouvrage, qu'ils ont commencé; une personne, échappée la nuit suivante à la poursuite de la sentinelle, ayant déclaré, qu'à la première occasion il remettrait de nouveau le feu à la ville. On fait les perquisitions les plus exactes pour découvrir ces incendiaires; & l'on prend les mesures les plus efficaces, pour nous garantir de l'exécution de leurs desseins aussi lâches que méchans

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé)

G. HOWE.

*Au quartter-général à l'isle de York, le 24
Septembre 1776.*

M Y L O R D,

“Après avoir attendu pendant deux jours un

vent favorable, pour faire avancer les vaisseaux de guerre contre les batteries à la pointe de Paul, on l'a effectué hier à midi; les troupes ont débarqué & ont pris possession des ouvrages, sans la moindre résistance, l'ennemi ayant abandonné ses batteries & ses redoutes, à l'approche du vaisseau du Roi le Roebuck & de deux frégates. J'ai l'honneur d'être, &c.,.

(Signé)

G. HOWE.

Ces trois lettres sont suivies d'un état de l'artillerie prise sur les américains. Selon cette liste, signée par Mr. Samuël Cleaveland, brigadier-général, commandant l'artillerie royale, celle, dont les forces du Roi se sont emparée, consiste en 41 canons montés, dont 15 de 32 livres, 7 de 12, 9 de neuf, 1 de six, 6 de quatre, & 3 de trois livres; & 26 pièces non montées, outre une grande quantité de différentes sortes de boulets à canon, un baril de poudre, 42 de goudron, 52 mantelets, 81 chevaux de frise, 4 chariots couverts, &c.

Des lettres de Williamsbourg mandent, que par ordre du congrès plus de 60 ministres anglicans ont été dépouillés de leur temporel, sous prétexte de leur correspondance avec l'armée royale; ces mêmes lettres ajoutent qu'un vaisseau étranger, du port de 300 tonneaux, chargé de munitions pour le compte des américains, a fait naufrage à la hauteur du cap de la Virginie, le 30 Août dernier, & que tout l'équipage a péri à la réserve de deux personnes. Le vaisseau de guerre *le Levrier* a coulé à fond un armateur de 18 canons & s'est emparé de 5 vaisseaux de transport qui

portoient des munitions aux rebelles --- Les iroquois du nord se font joints au général Carleton ; ils font au nombre de six mille, & pourront être employés utilement, étant en général grands guerriers & fort adroits à se servir des armes européennes. Il se confirme que les troupes brunfwicoises & britanniques ont passé les lacs, & on s'attend de moment à autre à des nouvelles importantes de ce côté-là. --- On a eu depuis peu une nouvelle preuve de la bonne foi des chefs américains. Le Sr. Alexandre, mieux connu sous le nom de lord Stirling, se trouvant avec les lord & chevalier Howe, celui-ci lui demanda quel effet l'offre d'amnistie publiée par son frere avoit produit sur les esprits des américains : bien loin, répondit le général américain, d'avoir l'effet que vous vous en étiez promis, cette déclaration n'a pas même été rendue publique; on l'a tenu extrêmement secrette, & le général Washington a déclaré publiquement, à la tête des troupes assemblées, que les commandans des troupes & des vaisseaux du Roi avoient refusé d'entendre à aucune proposition de la part des colonistes; qu'en conséquence il ne restoit plus à ces derniers que la ressource du désespoir, vaincre ou mourir. Ces impostures du congrés & de ses généraux ont engagé le général & le lord Howe à rendre une seconde proclamation. Dès qu'ils furent maîtres de la Nouvelle-Yorck, ils publierent en qualité de commissaires, constitués par le Roi pour le

rétablissement de la paix dans les colonies de l'Amérique-septentrionale, la déclaration suivante.

“ Quoique le congrès à qui les américains égarés permettent de diriger leur opposition au rétablissement du gouvernement constitutionnaire de ces provinces ait désavoué tout moyen de réconciliation qui ne seroit pas conforme à leur prétention extravagante & inadmissible d'indépendance, les commissaires du Roi jugent à propos de déclarer qu'ils sont également disposés à conférer avec les sujets du Roi, bien intentionnés, sur les moyens de rétablir la tranquillité publique, & à fonder une union permanente avec chaque colonie, faisant partie de l'empire britannique. Comme le Roi est très-gracieusement résolu d'ordonner la révision de ses instructions roïales qui seroient censées mettre une restriction désagréable à la franchise de législation dans aucunes de ses colonies, & de concourir à la révision de tous les actes par lesquels ses sujets pourroient s'y croire lésés, il est recommandé à tous les habitans de réfléchir sérieusement sur leur état actuel & de juger par eux-mêmes s'il est plus compatible avec leur honneur & leur bien-être d'offrir leurs vies en sacrifice à la cause injuste & précaire dans laquelle ils se trouvent engagés, ou de retourner à l'obéissance, d'accepter la bénédiction de la paix, & d'être affermis dans la libre jouissance de leurs libertés & de leurs biens, conformément aux principes de la constitution ».

Cette démarche pourra avoir un très-bon effet pour adoucir les animosités & disposer les esprits à la réconciliation. On apprend déjà de Philadelphie que la province de Pensylvanie, gémissant sous le joug tyrannique du congrès, a envoyé des députés pour implorer la protection du général Howe, & le presser d'effectuer le rétablissement du bon ordre & de la sécurité publique.

Le 30 Octobre, le Roi rendit en conseil une ordonnance pour célébrer dans toute l'Angleterre un jour solennel de jeûne vendredi 13 Décembre : en voici la traduction.

“ GEORGE ROI. Ayant pris en très-sérieuse considération les moyens de force justes & nécessaires, que nous sommes obligés d'employer contre nos sujets rebelles dans nos colonies & provinces de l'Amérique-septentrionale, & mettant notre confiance en Dieu tout-puissant, qu'il lui plaira d'assurer une bénédiction spéciale à nos armes tant par mer que par terre, nous avons résolu, & de l'avis de notre conseil-privé ordonnons par la présente, qu'il soit observé un jour de jeûne & d'humiliation publique dans toute l'étendue de cette partie de notre royaume de la Grande-Bretagne, qu'on nomme Angleterre, dans nos domaines de Galles, & dans la ville de Berwick sur Tweed, vendredi le 13 Décembre prochain; qu'ainsi nous & notre peuple nous puissions nous humilier devant Dieu tout-puissant, à l'effet d'obtenir le pardon de nos péchés; & que de la manière la plus dévote & la plus solennelle nous puissions offrir nos prières & nos supplications à la Maïesté divine, afin de détourner ces jugemens severes, que nos transgressions & provocations multipliées ont justement mérités, & d'implorer son intervention & sa benediction, pour que nos fideles sujets dans nos colonies & provinces de l'Amérique-septentrionale soient promptement délivrés

de la violence , de l'injustice & de la tyrannie de ces rebelles audacieux , qui se sont arrogé l'exercice d'un pouvoir arbitraire ; que les yeux de ceux qui ont été séduits & engagés par des faussetés spécieuses dans des actes de trahison & de rébellion soient ouverts ; que les cœurs des auteurs de ces calamités soient convertis , & que notre peuple dans ces provinces & colonies désolées soit rétabli dans l'heureuse condition de sujets libres d'un état libre , dans laquelle ils ont naguère fleuri si long-tems & si fort prospéré. En conséquence nous enjoignons & ordonnons expressément , que ledit jeune public soit observé avec respect & dévotion par tous nos fideles sujets en Angleterre , dans nos domaines de Galles & la ville de Berwick sur Tweed , à raison du prix qu'ils mettent à la faveur de Dieu tout-puissant & du desir qu'ils ont d'éviter sa colere & son indignation , ainsi que sous peine de tel châtement , que nous jagerons juste d'infliger à tous ceux qui mépriseront ou négligeront de solemniser un jour aussi religieux ; & , pour le célébrer d'autant plus convenablement & avec d'autant plus de décence , nous avons donné ordre aux archevêques & évêques d'Angleterre de dresser une formule de priere , convenable à cette occasion , pour être suivie dans toutes les églises , chapelles & places de dévotion publique , & d'avoir soin qu'elle soit distribuée à tems dans leurs diocèses respectifs , . . .

Donné en notre cour à St. James , le 30me. Octobre 1776 , dans la dix-septieme de notre regne.

Le 31 le Roi se rendit au parlement & prononça le discours suivant :

MYLORDS & MESSIEURS.

“ Rien ne m'auroit plus flatté que de pouvoir vous informer , à l'ouverture de cette séance , que les troubles qui ont agité si long-tems mes colonies dans l'Amérique - septentrionale étoient finis , & que mon malheureux peuple , revenu de son égarement , s'étoit soustrait à l'oppression de ses chefs pour rentrer dans le devoir ; mais ces chefs

chefs violens & hardis, qui ont toujours visé à s'attribuer une autorité absolue, ont maintenant poussé l'audace jusqu'à se détacher ouvertement de la couronne & à renoncer à toute relation politique avec ce pays. Ils ont rejeté d'une manière indigne & insultante les moyens de réconciliation qui leur ont été offerts par des commissaires que nous avions dénommés, & ces rebelles ont présumé faire passer leur odieuse confédération pour un état indépendant. Si on laisse leur trahison se fortifier, il en résultera un grand mal pour mes fideles colonies, pour le commerce de mes royaumes & plus encore dans le système actuel de l'Europe. Cependant il en reviendra d'un autre côté un grand avantage, en ce que les vues des rebelles étant connues publiquement, nous posséderons au dedans l'unanimité, fondée sur une conviction générale que les mesures prises étoient justes & nécessaires „

“ Je suis bien aise de pouvoir vous informer qu'avec la bénédiction de la Providence divine sur la bonne conduite & la valeur de mes officiers & de mes troupes par mer & par terre, ainsi que sur le zele & la bravoure des troupes auxiliaires, le Canada est reconquis. D'ailleurs quoique les opérations du côté de la nouvelle-York n'aient pu être entamées avant le mois d'Août, à cause de quelques délais inevitables, cependant nos premiers succès dans cette province sont si frappans qu'on en peut espérer les suites les plus heureuses & les plus décisives; mais nonobstant cette perspective flatteuse, nous devons nous préparer à tout événement pour une autre campagne „

“ Je continue à recevoir des différentes cours de l'Europe les assurances de leur amitié: je fais tous mes efforts pour accorder le fâcheux différent survenu entre deux Puissances voisines, & j'espere encore qu'il pourra être ajusté, & que l'Europe continuera de jouir des bénédictions inestimables de la paix. Je crois pourtant que dans la situation actuelle des affaires, il convient que nous soyons dans un état respectable de défense au-dedans „

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

“ J'ordonnerai que les états de dépenses pour l'année prochaine vous soient remis. C'est avec un regret réel que je sens que les considérations importantes que je vous ai développées, doivent être nécessairement suivies d'une forte dépense. Cependant je ne doute pas que mes fideles Communes ne me fournissent avec empressement & cordialité tous les subsides qu'exigeront l'honneur de ma couronne, la vérification des droits légitimes du parlement & le bien-être public „

MY LORDS & MESSIEURS.

“ Dans cette violente contestation, je ne peux avoir d'autre but que l'avancement des vrais intérêts de tous mes sujets. Aucun peuple ne fut jamais plus heureux, ou ne vécut sous un gouvernement plus doux que les habitans de nos provinces révoltées. Les progrès que les arts y ont faits, leur nombre, leurs richesses, leurs forces sur terre & sur mer qu'ils croient suffisantes pour faire tête à tout le pouvoir de la mercontrée, en sont autant de preuves incontestables. Mon désir est de les rendre aux douceurs de ces loix, de cette liberté dont tous mes sujets jouissent également, & qu'ils ont eu la fatale imprudence d'échanger pour tous les malheurs de la guerre, & la tyrannie arbitraire de leurs chefs „

Lorsque le Roi se rendit au parlement, la foule fut si grande sur son passage, qu'un jeune garçon de 10. ans fut renversé sous le carrosse d'état, & eut la jambe cassée; pareil malheur arriva au retour de Sa Majesté à un jeune négre, qui eut la cuisse rompue : on les a transportés l'un & l'autre à l'hôpital de Middlesex, où le Roi a envoyé ordre d'en avoir un soin tout particulier. L'adresse, que le chancelier, accompagné de quelques autres pairs, présenta à

S. M. le 1. de ce mois de la part des Seigneurs, porte ce qui suit.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN.

“ Nous, les très-humbles & fideles sujets de votre Majesté, les seigneurs spirituels & temporels, assemblés en parlement, demandons la permission de faire à V. M. nos humbles remerciemens du très-gracieux discours, qu'elle a fait du thrône „

“ C'est avec la plus sincere satisfaction, que nous félicitons V. M. du succès de ses armes dans la province de la nouvelle-York, de la reprise du Canada, & de la perspective favorable de suites heureuses & décisives, laquelle est actuellement ouverte, sous la bénédiction de la Providence divine, par la fermeté des conseils de votre Majesté, par la valeur & la bonne conduite de ses officiers & de ses forces par mer & par terre, & par le zele & la bravoure des troupes auxiliaires à son service „

“ Qu'il nous soit permis d'assurer votre Majesté, qu'il ne nous auroit pû arriver de bonheur égal à celui d'avoir été informés par V. M. à l'ouverture de cette séance, que les troubles, qui ont si long-tems déchiré l'Amérique-septentrionale, eussent été terminés; que votre malheureux peuple dans ces provinces fût revenu de son illusion; & que, réveillé par un sentiment convenable de ses infortunes & de ses forfaits, il se fût délivré de l'oppression de ses conducteurs, & fût rentré dans son devoir. Tandis que nous déplorons, que les intentions de V.

M. pleines d'humanité & de clémence aient été frustrées par l'indifférence qu'on a témoignée pour les moïens de conciliation, notifiés sous l'autorité de votre commission royale, nous ressentons la plus forte indignation de la maniere insolente, dont ces moïens ont été rejetés; & nous manquons d'expressions pour témoigner, combien nous abhorrons le désespoir de l'esprit de ces hommes tyranniques, qui poussés par une soif insatiable de domination & de pouvoir, laquelle a uniformément dirigé toutes leurs démarches, ont à présent renoncé à tout attachement à la couronne, & à toute connexion politique avec la Grande-Bretagne; qui enfin, avec une arrogance égale à l'énormité de l'entreprise, de crainte qu'il ne restât le moindre doute sur leurs desseins réels dans l'esprit de quelque personne que ce fût, ont osé élever leurs confédérations rebelles jusqu'à vouloir devenir des *Etats indépendans*. Nous prévoions clairement le mal, qui résulteroit du succès de cette trahison pour les colonies fideles de votre Majesté, pour le commerce de cette nation, & d'une maniere plus éloignée, il est vrai, mais non moins certaine, pour le systéme de l'Europe, & pour tout état sur le continent de l'Europe, qui possède des colonies à une grande distance „

“ Nous réfléchissons avec plaisir sur l'avantage solide, qui en résultera de ce que le but des rebelles soit ouvertement avoué & clairement apperçu. L'unanimité prendra

le dessus chez nous, fondée sur une conviction de la justice & de la nécessité des mesures de Votre Majesté. Inspirés par le même zèle pour la cause de notre patrie, qui anime le royaume en général, nous soutiendrons constamment V. M. dans la défense de l'honneur de votre couronne ainsi que des justes droits du parlement ; & nous concourrons de bon cœur à faire les dispositions nécessaires pour obtenir ces grands objets „

“ Les assurances d'amitié, que V. M. continue de recevoir des différentes cours de l'Europe, nous donnent beaucoup de satisfaction. Nous sommes très-reconnoissans des efforts, que V. Maj. fait pour concilier les malheureux différens entre deux puissances voisines, & nous nous assurons, qu'au moyen de ces démarches heureuses ces mesintelligenceS seront éteintes, & que l'Europe continuera de jouir des inestimables bénédictions de la paix. Agréez, Sire, qu'en même-tems nous faisons à V. Maj. nos très-humbles remerciemens de son attention prévoyante, en se mettant en garde contre tous événemens, qui pourroient naître de la situation présente des affaires, en nous tenant dans un état respectable de défense chez nous „

“ Le cœur plein de fidélité & de gratitude, nous reconnoissons le bien-être, qui, sous le doux gouvernement de Votre Majesté, s'étend à toutes les parties de l'empire britannique, bien-être auquel l'état flo-

passant, où les provinces révoltées se sont naguère trouvées, leur nombre, leur opulence, leurs forces par mer & par terre, qu'elles croient suffisantes pour les mettre en état de tenir tête à toute la puissance de la mere-patrie, prouvent qu'elles ont abondamment participé. Et nous espérons ardemment, que le but paternel de V. Maj. de rétablir les colonies divisées dans la condition heureuse, d'où elles sont misérablement déchues par leur propre faute, sera promptement rempli ,.

Le Roi, qui reçut très-gracieusement les députés de la chambre des Seigneurs, fit à leur adresse la réponse suivante.

MYLORDS, Je vous fais mes remerciemens de cette adresse fidele & affectionnée. C'est avec grand plaisir que j'observe la satisfaction, que le succès de mes armes contre les rebelles dans l'Amérique-septentrionale a donnée à tous mes sujets, qui m'ont voué leur amour. Celle, que vous m'en témoignez, m'est extrêmement agréable. La conservation de la tranquillité publique, le bonheur de tout mon peuple, & le maintien de notre très-excellente constitution, sont les objets invariables de mon cœur.

Le cercle fut très-nombreux à St. James le 4 du courant, pour complimenter le Roi sur le succès des opérations de ses forces en Amérique. Le capitaine Balfour, qui en a apporté la nouvelle de la part du général Howe, fut présenté à cette occasion au Roi par le lord George Germaine : Sa Maj. lui fit un accueil très-gracieux & s'entretint avec

lui. On a remarqué, que le comte Temple, beau-frere du comte de Chatham, s'est trouvé en cour ce jour-là. La modération & la fermeté, qui regnent dans la conduite de l'amiral & du général Howe, les font admirer de l'un & de l'autre parti. Le même jour, le marquis de Noailles, ambassadeur-extraordinaire de France, eut sa premiere audience du Roi, qui le reçut avec de grandes marques de distinction. On assûre que son excellence a déclaré à Sa Maj. au nom du Roi, son maître, que les intentions de la cour de France par rapport à l'Angleterre, sont entierement pacifiques; qu'elle ne fourniroit aucun secours aux américains soulevés en Amérique, sujets de Sa Maj. Brit., & que les dispositions maritimes qui se font actuellement en France, ont uniquement pour objet la défense & la protection de ses propres colonies en Amérique.

On travaille dans tous nos ports & dans tous nos chantiers à des préparatifs, qui semblent annoncer qu'on est à la veille d'une guerre ouverte avec quelque puissance formidable. La flotte, que l'on arme, & qui sera commandée par l'amiral Keppel, consiste en 16 vaisseaux de ligne; savoir, l'Océan, le Prince-George, le Sandwich & la Reine, de 90 canons chacun; le Foudroyant, de 80 canons; l'Europe, le Monarque, l'Invincible, le Terrible & le Prince de Galles, chacun de 70 canons; le Trident, le St. Albans, le Beaufort, l'Auguste; l'Impétueux & le Bienfaisant de 64 pieces chacun,

cun , outre dix frégates , chaloupes , &c. Pour les équiper , on compte avoir besoin de 10 mille matelots , dont on a déjà rassemblé près de la moitié , tant par enrôlement volontaire , que par des enlevemens forcés. On continue cette dernière voie dans les trois royaumes avec tant d'ardeur & si peu de ménagement , que nombre de vaisseaux , & plusieurs même dont les équipages avoient déjà reçu la paie d'un mois d'avance , sont mis hors d'état de se mettre en mer ; ce qui dérange non-seulement le commerce , mais il est de plus à craindre , que ce retard ne plonge nos îles aux Indes-occidentales dans les horreurs de la famine. L'amirauté , il est vrai , a promis d'y avoir égard ; & cinquante capitaines de vaisseaux , qui s'y sont adressés , ont effectivement obtenu des protections contre les enrôleurs. ----- Les troupes arrivées dernièrement de Stade ont ordre de se tenir prêtes à s'embarquer au premier signal , pour aller doubler les garnisons de Gibraltar & de Mahon. ---- Il paroît décidé que les brigades écossaises , qui sont au service de la Hollande , passeront à celui d'Angleterre , non pour être employées en Amérique , mais pour être de garnison dans certaines provinces de la couronne britannique en Europe d'où on rappelleroit les troupes nationales pour renforcer l'armée en Amérique. Les conditions de cette cession sont déjà réglées entre Sa Maj. Britannique & les Etats-Généraux. On parle de lever encore deux nouvelles brigades , l'une de 2000 catholiques

ques irlandois, & l'autre de 2000 montagnards écossais pour le service de l'Amérique.

On apprend des Indes-orientales que les troupes angloises ont pris possession de Tanfchaur le 9 Février dernier, & que la reddition de cette place a été le prix de la liberté du Nabab, qui étoit gardé comme prisonnier depuis le mois de Février 1773 : il a promis de ne pas révéndiquer ce qu'il a été obligé de céder, sans doute, parce qu'il n'est pas le plus fort. On assure qu'il sera remis à la tête du gouvernement de ses états, & qu'on lui a déjà signifié cette nouvelle intéressante. C'est le missionnaire Schwartz qui a opéré la conversion de ce Nabab, esclave des marchands & des facteurs de la compagnie angloise.

F R A N C E.

PARIS (le 13 Novembre.) Le 31 du mois dernier, le comte Duchaffault, chef d'escadre, a pris congé de S.M. pour se rendre à Brest, & prendre le commandement de l'escadre qu'on y arme. ---- La tragédie nouvelle de *Mustapha & Zéangir* a eu le plus grand succès à la première représentation, qui en a été donnée le 30 Octobre à Fontainebleau. Malgré la présence de Leurs Maj. l'auteur, selon la coutume introduite aux spectacles de Paris, fut demandé pour recevoir les applaudissemens de l'assemblée; & il ne put se dispenser de paroître sur le théâtre. C'est Mr. de Chamfort, secrétaire de

Mgr. le prince de Condé. Le Roi lui a accordé sur le champ une pension de 1200 liv. sur les menus. ----- Le 5 de ce mois le prince de Montbarrey a prêté serment entre les mains du Roi , pour la charge de secretaire d'état au département de la guerre en survivance. ---- On apprend de Toulon que Mrs. d'Apchon , Marin , la Poype , Vertrieux & le chevalier Vento Despennes ont reçu du Roi la commission de brigadiers de ses armées navales , & que cinq capitaines du département de Brest l'ont également obtenue.

La séparation du département des finances en deux parties , & la nomination de Mr. Necker pour être chef de l'une de ces subdivisions , ont donné lieu à beaucoup de conjectures & de raisonnemens ; mais la probité , les intentions patriotiques & les lumieres tant du nouveau contrôleur-général que de Mr. Necker font des surs garants de l'harmonie qu'on se promet dans leur administration. Mr. de Nicolai , premier-président de la chambre des comptes , adressa suivant l'usage à Mr. Taboureau , quand il y a prêté serment , le discours qui suit.

“ Votre nomination , Monsieur , a été généralement applaudie ; elle ranime notre espérance , mais elle ne nous fait pas oublier nos regrets. Le souvenir d'un magistrat qui avoit consacré ses veilles au bonheur de ses concitoyens , est toujours présent à nos cœurs. Ma foible voix aime à s'élever pour célébrer sa mémoire , & je crois , Monsieur , avoir

devient le présage d'un ministère heureux. Vous entrez dans la carrière ; elle est immense & pénible à parcourir , mais le terme en est glorieux & la récompense est belle. Il est flatteur pour un bon citoyen d'être appelé par le choix de son maître & le vœu de sa patrie à seconder les vûes d'un monarque qui veut approcher du trône la bienfaisance & la vérité „

On a fait à l'honneur du nouveau contrôleur-général, deux vers, qui, disent les beaux esprits de Paris, renferment le plus bel éloge qu'il soit possible de faire (a). On les attribue à Mr. de V. qui étant entré dans l'ordre de Clugny, comme nous l'avons dit, lorsque Mr. de Clugny devint contrôleur-général, vient d'en fortir & se consacrer aux éloges de son successeur.

*Les besoins de l'état nous demandoient un homme,
La France vous regarde, & la vertu vous nomme.*

Mr. Necker a dans son département tout ce qui tient à la recette & à la dépense, aux moïens d'augmenter les revenus, de distribuer les fonds, & en un mot tout ce qui

(a) Sans raffiner en critique on trouvera dans ce plus bel éloge possible quelque chose de foible & de louche. *La France vous regarde*, à quoi bon ce regard ? que ne nommoit elle ? Il semble que la France doit consulter le regard de la vertu pour se décider ; la vertu ne devoit pas se décider sur le regard de la France. Ce regard de la France a quelque chose de niais qui ne bute à rien, & qui n'exprime rien.

regarde le manieement des finances de l'état. Ce nouveau directeur-général est genevois. Etant fort jeune encore, il prit de concert avec Mr. Telluffon la maison de banque de Mr. Vernet, auffi de Geneve, qui avoit acquis de gros biens. Mr. Necker y entra fans fortune par lui-même, mais il développa des talens, qui firent de sa maison la premiere maison de banque de Paris. En 1765, le ministere voulant changer la forme de la compagnie des Indes, les actionnaires nommerent Mr. Necker pour un de leurs syndics. Il défendit avec beaucoup de chaleur l'utilité de la compagnie, proposa des plans & des moïens pour soutenir son crédit, parla avec beaucoup d'éloquence dans ses assemblées, & s'acquit une grande réputation d'honnêteté, de talens & de capacité pour les affaires publiques. En 1770 il composa un *éloge de Colbert*, qui remporta le prix de l'académie françoise, & dans lequel il donna de nouvelles preuves d'esprit & d'éloquence. On fait le bruit qu'a fait l'année derniere son ouvrage *sur la législation & le commerce des grains*. Cet écrit, fort désapprouvé par les économistes, fut en revanche comblé d'éloges par une grande partie du public; & dès ce moment nombre de gens le désignerent comme aiant toutes les qualités nécessaires pour l'administration des finances: quoiqu'étranger & protestant, l'opinion seule, qu'on a conçue de ses talens, l'a fait nommer au poste dont il vient d'être revêtu: & dès que le choix, que le

Roi avoit fait de lui , a été connu du public, on a vû les effets remonter à la bourse d'une maniere extraordinaire. La nation attend les meilleures opérations de ses lumieres, de sa probité & de son désintéressement. Il a prouvé celui-ci, en demandant au Roi, qu'il n'y eût point d'appointemens attachés à sa place.

Par une bulle du Pape les biens des religieux de St. Antoine sont réunis à l'ordre de Malthe, pour en former des commanderies; & le peu de religieux qui restent de cet ordre, auront des pensions & la croix de Malthe; mais comme cette bulle n'est pas enregistrée, elle pourra rencontrer des difficultés de la part du clergé, qui avoit proposé de destiner les revenus considérables de ces religieux au soulagement des infirmes & des imbécilles qui languissent dans le royaume.

L'ordonnance du Roi concernant les commissaires des guerres, quoique datée du 14 Septembre, ne paroît que depuis quelques jours. Elle contient quatre titres, dont le I divisé en 16 articles, réduit à 150 le nombre des commissaires, répartis dans trente-deux départemens. Le titre II regle en 4 articles les uniformes de 18 commissaires ordonnateurs, & des commissaires principaux, ordinaires à départemens & nouveaux admis. Le titre III, composé de deux articles, fixe les appointemens des commissaires pendant le tems qu'ils seront employés. Le titre

IV traite des fonctions des commissaires des guerres employés dans l'intérieur du royaume en dix-neuf articles. Se réservant S. M. de faire connoître ses intentions sur les fonctions des commissaires des guerres employés aux armées dans l'ordonnance qu'elle rendra sur le service de campagne ; & voulant qu'il ne soit dérogé à aucune des ordonnances précédentes concernant la constitution, les prérogatives & les fonctions des commissaires des guerres ; en ce qui ne seroit pas contraire à l'ordonnance présente. Les 19 articles de ce titre doivent être lus dans l'ordonnance même.

Le public est fort occupé d'un événement tragique qui s'est passé dernièrement près de Montargis. Mr. de Villermoi, commissaire des guerres, & Mr. l'abbé Berthelot emportés par l'ardeur de la chasse s'écartèrent sur la terre de Mr. de Biragues, capitaine d'artillerie ; celui-ci averti par les coups de fusils, accourut armé & accompagné de son fils, âgé d'environ 12 ans ; dès qu'il aperçut les chasseurs qu'il prit pour des braconniers, il leur cria de mettre bas les armes. Mr. de Villermoi, malheureusement trop prompt tira sur Mr. de Biragues & l'étendit mort sur la place. Son compagnon coucha en joue le fils de Mr. de Biragues qui s'étoit jetté sur le corps de son pere ; mais le fusil rata. On raconte ce fait de diverses manieres ; & il est bien difficile de découvrir la vérité ; ce qu'il y a de certain, c'est que le pere de Mr. de Villermoi, vieillard de 84 ans, a été

tellement saisi au récit de cette malheureuse affaire, qu'il a été frappé sur le champ d'un coup d'apoplexie. On attribue assez généralement cet accident à la fermentation que les économistes ont excitée dans les esprits contre les droits féodaux dont la chasse fait partie.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	501
RUSSIE.	(Pétersbourg.	502
POLOGNE.	(Varsovie.	503
ESPAGNE.	{ Madrid.	511
	{ Oran.	513
SUEDE.	(Stockholm.	514
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	514
	{ Hannover.	518
	{ Berlin.	518
	{ Stralsund.	519
ITALIE.	{ Rome.	521
	{ Venise.	523
ANGLETERRE.	(Londres.	524
FRANCE.	(Paris.	545